

**Commission économique et sociale
pour l'Asie occidentale**

**Rapport sur la trentième session
25-28 juin 2018**

**Conseil économique et social
Documents officiels : 2018**

Supplément no. 21



Nations Unies

**Commission économique et sociale
pour l'Asie occidentale**

**Rapport sur la trentième session
25-28 juin 2018**

**Conseil économique et social
Documents officiels : 2018**

Supplément no. 21



Nations Unies
Beyrouth, 2018

NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

E/2018/41

E/ESCWA/30/18/Report

ISSN : 1011-7024

18-00276

Publications des Nations Unies

Résumé

La Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO) a tenu sa trentième session du 25 au 28 juin 2018 à Beyrouth, conformément à sa résolution 158 (XIV) du 5 avril 1987 relative à la tenue d'une session tous les deux ans, et à sa résolution 196 (XVII) du 31 mai 1994 relative à la fréquence des sessions de la Commission.

La session s'est tenue en deux volets : les réunions des hauts responsables et les réunions ministérielles. Au cours du premier volet, la Commission a considéré les requêtes des États Membres de l'Organisation des Nations Unies (ONU) et/ou des agences spécialisées non membres de la CESAO pour participer en qualité d'observateurs à la trentième session de la Commission. Elle s'est également penchée sur l'évolution de la situation mondiale et régionale et les priorités de la région, en examinant notamment les résultats de l'enquête sur l'évolution de la situation socio-économique dans la région arabe 2017-2018 et les grandes tendances dans le secteur des transports et les modalités de soutien au peuple palestinien.

La Commission a passé en revue ses travaux et ceux de ses organes subsidiaires, notamment les résultats du Forum arabe de 2018 pour le développement durable, les liens entre les orientations en termes de technologies de l'information et de la communication et le processus de développement durable, le projet de création d'un centre arabe pour les politiques en matière de changements climatiques et les activités du Centre de technologie de la CESAO. Pour ce qui est des questions administratives, la Commission a examiné l'exécution de son programme de travail pour l'exercice biennal 2016-2017 et celle du programme de coopération technique et des services consultatifs régionaux, sa situation financière, ainsi que les modifications proposées au cadre stratégique et au programme de travail pour l'exercice biennal 2018-2019. Elle a également pris connaissance de la nouvelle stratégie en matière de réforme au sein de l'ONU.

Au cours du volet ministériel, trois tables rondes sur la technologie pour le développement durable dans la région arabe, thème principal de la trentième session, ont eu lieu. Elles ont mis l'accent sur l'intégration de la technologie et de l'innovation dans les plans nationaux de développement ; le rôle de la technologie face aux défis dans la région arabe ; et les technologies de pointe : opportunités, défis et plans pour l'avenir.

Lors de la séance de clôture, la Commission a adopté le Consensus de Beyrouth sur la technologie pour le développement durable dans la région arabe et des résolutions qui seront présentées au Conseil économique et social de l'ONU pour adoption et d'autres qui seront simplement portées à son attention. Le présent rapport contient l'ensemble de ces résolutions et donne un bref aperçu des questions importantes soulevées au cours des débats sur les points thématiques et de procédure inscrits à l'ordre du jour.

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
Introduction	1-2	4
<i>Chapitre</i>		
I. Questions appelant une décision du Conseil économique et social ou portées à son attention	3	5
II. Thème de la session : La technologie pour le développement durable dans la région arabe.....	4-35	19
A. Intégration de la technologie et de l'innovation dans les plans nationaux de développement.....	5-12	19
B. Rôle de la technologie face aux défis de la région arabe.....	13-20	20
C. Technologies de pointe : opportunités, défis et plans pour l'avenir	21-31	22
D. En marge de la session	32-35	25
III. Évolutions mondiales et régionales	36-57	25
A. Aperçu de l'évolution de la situation économique et sociale dans la région arabe 2017-2018.....	37-44	26
B. Grandes tendances dans le secteur des transports et leurs effets sur la région arabe	45-52	27
C. Soutien au peuple palestinien : les répercussions de l'occupation et des pratiques israéliennes	53-57	29
IV. Travaux de la Commission et de ses organes subsidiaires.....	58-88	29
A. Résultats du forum arabe de 2018 pour le développement durable.....	59-63	30
B. Liens entre les orientations en termes de technologies de l'information et de la communication et le processus de développement durable	64-68	31
C. Projet de création d'un centre arabe pour les politiques en matière de changements climatiques au sein de la CESAO	69-74	31
D. Activités du Centre de technologie de la CESAO au cours de la période 2016-2017	75-78	33
E. Mise en œuvre de la Déclaration de Doha et des autres résolutions adoptées par la Commission à sa vingt-neuvième session	79-84	33
F. Rapports du Comité exécutif.....	85-86	35
G. Rapports des organes subsidiaires de la Commission	87-88	35
V. Questions de gestion	89-103	36
A. Exécution du programme de travail pour l'exercice biennal 2016-2017.....	89-91	36
B. Coopération technique et services consultatifs régionaux.....	92-94	37

Table des matières (suite)

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
C. Situation financière de la Commission.....	95-97	37
D. Modifications proposées au cadre stratégique et au programme de travail pour l'exercice biennal 2018-2019.....	98-100	37
E. Stratégie en matière de réforme au sein de l'Organisation des Nations Unies.....	101-103	38
VI. Adoption du rapport de la Commission sur sa trentième session.....	104-105	39
VII. Questions de procédure et d'organisation.....	106-123	39
A. Date et lieu de la session	106	39
B. Considération des requêtes des États Membres de l'ONU et/ou de ses agences spécialisées, qui ne sont pas membres de la CESAO, pour participer en qualité d'observateur à la trentième session de la Commission.....	107-108	39
C. Ouverture.....	109-116	39
D. Participation.....	117	42
E. Élection du Bureau	118-119	42
F. Ordre du jour	120-121	42
G. Date et lieu de la trente et unième session de la Commission.....	122	44
H. Questions diverses.....	123	44
ANNEXES		
I. Liste des participants.....		45
II. Liste des documents		52

Introduction

1. La Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO) a tenu sa trentième session conformément à la résolution 158 (XIV), en date du 5 avril 1987, relative à la tenue d'une session tous les deux ans, et à la résolution 196 (XVII), en date du 31 mai 1994, relative à la fréquence des sessions de la Commission.
2. Le présent rapport donne un aperçu des travaux de la trentième session, tenue à Beyrouth du 25 au 28 juin 2018, en sept séances plénières : quatre séances de réunions des hauts responsables et trois séances de réunions ministérielles, au cours desquelles ont eu lieu trois tables rondes. Le comité de rédaction a tenu deux séances closes pour examiner les recommandations.

I. Questions appelant une décision du Conseil économique et social ou portées à son attention

3. Lors de sa 7^e séance plénière tenue le 28 juin 2018, la Commission a adopté une série de résolutions présentées ci-après, appelant une décision du Conseil économique et social ou portées à son attention.

Consensus de Beyrouth sur la technologie pour le développement durable dans la région arabe

La technologie et l'innovation au service de la création d'emplois décentes et de l'autonomisation des jeunes

1. Nous, représentants des États membres de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO), réunis à Beyrouth du 25 au 28 juin 2018 à l'occasion de la trentième session de la Commission, réaffirmons notre engagement en faveur du positionnement de la technologie et de l'innovation au cœur du processus de développement inclusif et durable dans la région arabe.

2. Nous rappelons la résolution [72/167](#) du 19 décembre 2017 sur le droit au développement, le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et les objectifs de développement durable¹, le Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement², l'Accord de Paris sur les changements climatiques³, et le Document final de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur l'examen d'ensemble de la mise en œuvre des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information⁴, qui ont tous pour éléments clefs la technologie et l'innovation.

3. Nous rappelons l'adoption de la Stratégie arabe pour la recherche scientifique et technologique et l'innovation⁵, qui accorde une importance particulière aux efforts régionaux concertés en matière de technologie et d'innovation visant à satisfaire les besoins régionaux en matière de développement. Nous rappelons également la Déclaration de Doha sur la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030⁶, adoptée par les États membres de la CESAO à la vingt-neuvième session de la Commission, qui appelle à l'élaboration d'un plan d'action régional pour la réalisation des aspects liés à la science, à la technologie et à l'innovation dans la région arabe.

4. Nous sommes convaincus que la technologie et l'innovation sont parmi les principaux leviers du Programme 2030 et peuvent être sources de solutions novatrices pour réaliser un développement inclusif et durable, axé sur l'être humain. Nous sommes également persuadés de la nécessité de considérer la technologie et l'innovation comme piliers de la transformation dans les plans nationaux de développement, pour optimiser les avantages des technologies de rupture et en limiter les risques, accordant pleine considération aux ressources, capacités et contraintes locales.

5. Nous sommes encouragés par le potentiel de la technologie et l'innovation pour la réalisation du développement durable, pour la transformation structurelle de nos économies et pour l'amélioration de la

¹ Résolution [70/1](#) de l'Assemblée générale, en date du 25 septembre 2015.

² Résolution [69/313](#) de l'Assemblée générale, en date du 27 juillet 2015.

³ Adopté le 12 décembre 2015 dans le cadre de la vingt et unième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Disponible à l'adresse suivante : https://unfccc.int/files/meetings/paris_nov_2015/application/pdf/paris_agreement_french_.pdf.

⁴ Résolution [70/125](#) de l'Assemblée générale, en date du 16 décembre 2015.

⁵ Adoptée le 29 mars 2017 par le Sommet arabe tenu à la mer Morte (Jordanie). Disponible à l'adresse suivante : <http://www.alecsa.org/fr/>.

⁶ [E/ESCWA/29/12/Report](#), p. 6, par. 14.

productivité et la création d'emplois décents dans la région arabe. Les technologies actuelles et émergentes sont en effet porteuses d'espoir et de solutions pour un grand nombre de défis auxquels sont confrontés nos pays dans des domaines aussi divers que la productivité industrielle et agricole, les transports, l'éducation, la médecine, l'énergie propre, l'efficacité énergétique, l'eau potable, l'assainissement, l'air pur et les changements climatiques. Bon nombre de ces solutions peuvent être trouvées au sein même de notre région : nous devons développer notre capacité à innover, et à adapter et protéger les progrès technologiques.

6. Nous sommes accablés par les souffrances dues aux crises dans la région arabe, par leurs implications pour le développement humain et par des faits tragiques, dont les nombres sans précédent de personnes en déplacement forcé ou tributaires de l'aide s'élèvent à près de 30 et 60 millions respectivement⁷. Nous soulignons à cet égard que le retour des personnes déplacées vers leurs pays d'origine est nécessaire et favoriserait leur contribution aux processus de reconstruction dans ces pays, tout en allégeant les charges qu'ils assument et celles assumées par les pays d'accueil.

7. Nous notons que la région a le taux de chômage le plus élevé du monde pour ce qui est des jeunes, s'élevant à 27 %, et des femmes, à 40 %⁸. Elle a également le taux d'activité des femmes le plus bas, ne dépassant pas les 21 %⁹.

8. Nous notons également que la pauvreté multidimensionnelle touche plus de 40 % des ménages dans les pays les moins avancés et certains pays à revenu intermédiaire de la région, où les habitants souffrent de privations notamment dans le domaine de l'éducation¹⁰. Nous sommes préoccupés par la part croissante du secteur informel et des emplois vulnérables, par le décalage entre les compétences acquises par l'éducation et celles requises par le marché du travail, ainsi que par le faible niveau de productivité du travail dans la région et la chute des investissements dans la recherche et le développement.

9. Nous constatons avec une vive inquiétude l'instabilité accrue des conditions climatiques et la fréquence des phénomènes météorologiques extrêmes dans la région, où les vagues de chaleur conduisent à des catastrophes naturelles telles que les inondations, les tempêtes de sable et de poussière et la désertification. Plus des deux tiers des pays arabes sont en manque d'eau et subissent les effets de l'élévation du niveau des mers.

10. Nous reconnaissons que la technologie peut jouer un rôle essentiel dans le combat contre la pauvreté et améliorerait l'accessibilité et la qualité des services offerts aux populations vivant dans la pauvreté. La technologie favorise l'accumulation de capital humain, la transformation des économies et la création d'emplois décents. Nous reconnaissons également que les technologies de pointe, telles que l'intelligence artificielle, l'Internet des objets, l'informatique en nuage et la chaîne de blocs, peuvent offrir de nouvelles opportunités d'emploi, notamment pour les jeunes, mais qu'elles risquent aussi de diminuer les options existantes. La création d'un environnement favorable fondé sur une régulation efficace, en particulier la régulation de l'Internet comme bien public, est essentielle, tout comme l'investissement adéquat dans le capital humain, la recherche et le développement.

11. Nous affirmons que les statistiques, les informations géospatiales, les observations de la terre et autres sources de données, ainsi que les techniques modernes de traitement des données et les outils d'analyse

⁷ Estimations de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO), sur la base de données du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, datant de fin 2016.

⁸ United Nations Development Programme, *Arab Human Development Report 2016: Youth and the Prospects for Human Development in a Changing Reality* (New York, 2016).

⁹ Données de la Banque mondiale, disponibles à l'adresse suivante : <https://data.worldbank.org/indicator/SL.TLF.CACT.FE.ZS> (1 juin 2018).

¹⁰ E/ESCWA/EDID/2017/2.

des mégadonnées, sont désormais nécessaires, notamment pour que les pays soient en mesure d'appliquer les politiques de développement durable et de suivre et d'évaluer efficacement leur mise en œuvre.

12. Nous affirmons également que l'égalité des sexes doit être intégrée dans les politiques nationales et mettons l'accent sur le rôle de la technologie dans la lutte contre la violence à l'égard des femmes et leur autonomisation dans les domaines politique et économique. L'égalité n'est en effet pas uniquement un droit des femmes ; c'est un impératif porteur de bienfaits pour l'économie et la société toute entière.

13. Nous condamnons les pratiques qui limitent l'accès des Palestiniens à la technologie, entravant la prestation de services et ralentissant le développement, y compris les restrictions sur les importations de produits technologiques et d'équipements, tels que le matériel de communication et le matériel médical, en particulier dans la bande de Gaza. Nous condamnons également la politique israélienne de discrimination qui entrave l'accès à la technologie dans le Golan syrien occupé.

14. Nous affirmons que les mesures économiques unilatérales augmentent les souffrances des peuples. Nous demandons donc aux États-Unis d'Amérique d'accélérer la levée de l'embargo unilatéral sur le Soudan, qui empêche la société de bénéficier de la connaissance et la technologie nécessaires à la prestation de services de santé, à la création d'emplois pour les jeunes et au développement inclusif.

15. Nous soulignons le fait que les restrictions de l'accès aux technologies imposées dans certains États arabes les empêchent de réaliser des avancées dans leur développement. A cet égard, nous affirmons également la nécessité de lever les mesures coercitives unilatérales auxquelles la République arabe syrienne est soumise.

Écosystèmes technologiques de soutien

16. Nous œuvrerons à la mise en place de politiques nationales et régionales qui favorisent le développement d'écosystèmes technologiques adaptés aux conditions sociales, économiques, environnementales et politiques dans les pays arabes, à même d'attirer les investissements du secteur privé et de favoriser l'innovation, en particulier le développement de contenus technologiques et de l'entrepreneuriat. Nous formulerons des propositions législatives et politiques financières pour accroître les investissements dans la technologie et l'innovation, et encourager les entrepreneurs et les investisseurs à explorer les nouvelles technologies grâce à des incitations ciblées.

17. Nous réviserons les systèmes fiscaux et de protection sociale, adopterons des politiques souples facilitant l'usage orienté des nouvelles technologies et aiderons les employés et les employeurs à s'adapter aux exigences nouvelles tout en faisant en sorte que les gains générés soient largement partagés.

18. Nous élaborerons ensemble des stratégies régionales visant à faciliter le transfert de technologie, à promouvoir les synergies entre les institutions de recherche scientifique et l'industrie, et à améliorer la productivité industrielle et la compétitivité, réduisant ainsi la dépendance à l'égard de la technologie.

Systèmes éducatifs évolués et emplois décents

19. Nous faciliterons l'intégration des diplômés des universités, instituts et écoles dans le marché du travail, en harmonisant les résultats de l'éducation avec les besoins futurs du marché du travail. Nous améliorerons la disponibilité, l'accessibilité, notamment financière, et la qualité de l'éducation dans le domaine des sciences, technologies, ingénierie et mathématiques, et renforcerons les compétences numériques dans l'enseignement primaire, secondaire et universitaire. Nous œuvrerons à améliorer également la qualité de la formation professionnelle et en élargirons la portée, afin de fournir aux jeunes des compétences adaptées aux besoins du présent et de l'avenir, et des opportunités de formation continue qui leur permettront de satisfaire tout à la fois leurs aspirations personnelles et les besoins du marché du travail.

20. Nous nous efforcerons de combler l'écart entre les sexes, persistant dans la région, dans les domaines des sciences, technologies, ingénierie et mathématiques, et d'accroître la participation des femmes à l'économie numérique, en élaborant des politiques qui régulent l'usage des technologies et des innovations et en tenant compte de l'égalité des sexes dans leur mise en œuvre.

Technologie au service de l'inclusion sociale

21. Nous déploierons des technologies d'assistance pour assurer la pleine intégration des personnes handicapées selon les normes internationales. Nous élargirons la portée des bienfaits de la technologie et de l'innovation, faisant en sorte qu'ils parviennent aux communautés isolées, aux groupes vulnérables et aux villes partiellement détruites par les conflits, dans le souci de renforcer la justice sociale.

22. Nous nous emploierons à construire des partenariats solides avec la société civile et adopterons une approche participative de l'utilisation et de la diffusion de la technologie, notamment pour ce qui est de l'élaboration et de la mise en œuvre des politiques. Nous nous emploierons à promouvoir l'utilisation de la technologie pour renforcer et accroître la participation des jeunes à la prise de décisions et favoriserons l'innovation pour une plus grande inclusion sociale.

Gouvernance favorable

23. Nous adopterons, grâce à la technologie, des pratiques gouvernementales « intelligentes », renforcerons la transparence et la responsabilisation, et élargirons l'accès à l'information, en fournissant notamment un accès ouvert aux données.

24. Nous nous appliquerons à accroître l'efficacité des services publics, y compris les services d'administration en ligne, et à adopter les nouvelles technologies d'analyse pour accroître également l'efficacité et l'efficience de la conception des politiques publiques et de leur mise en œuvre, notamment celles qui visent à combattre la pauvreté et à élargir la portée de la protection et des prestations sociales, pour atteindre les groupes les plus vulnérables à la pauvreté.

25. Nous élargirons l'accès aux outils et réseaux technologiques afin de faciliter l'interaction entre les parties prenantes et d'encourager le débat public sur les objectifs de développement durable, d'appuyer leur mise en œuvre, d'en suivre les progrès et d'améliorer la responsabilisation. Nous mettrons l'accent sur l'utilisation de nouvelles technologies telles que les systèmes d'information géospatiale, les observations de la terre, les mégadonnées et les statistiques à l'appui des stratégies régionales et nationales de développement, en nous efforçant d'utiliser ces diverses sources d'information de manière cohérente et d'en tirer des données de qualité afin de compléter les statistiques officielles pour guider l'élaboration des politiques, et leur mise en œuvre et suivi.

Viabilité environnementale

26. Nous suivrons les progrès technologiques et nous nous appliquerons à les ancrer et les favoriser dans de nouveaux secteurs où la recherche et la commercialisation font d'importantes avancées. Nous favoriserons notamment les solutions technologiques viables, abordables et appropriées pour pallier les manques en matière de ressources naturelles.

27. Nous faciliterons l'usage et le transfert des technologies dans le domaine de la gestion des ressources naturelles, de manière à améliorer l'efficacité dans leur utilisation, en particulier celle de l'eau et de l'énergie, et à garantir la sécurité alimentaire et la viabilité de l'environnement, en adoptant une approche qui tient compte des liens entre les secteurs. Nous œuvrerons également à partager, diffuser et transférer les technologies appropriées, fiables et à coût abordable.

28. Nous veillerons à ce que tous les États membres tirent le meilleur parti des mécanismes de financement disponibles pour l'action climatique et préparerons des demandes de financement auprès des fonds internationaux pour le climat. Nous solliciterons l'assistance technique des réseaux mondiaux et régionaux pour la mise en œuvre des contributions déterminées au niveau national, et pour les convertir en visions et plans d'action.

Atténuation des conflits et réduction des risques de catastrophe

29. Nous utiliserons les technologies appropriées pour collecter des informations, les évaluer et les diffuser, dans les domaines de l'action climatique, de la réduction des risques de catastrophe, de la prévention des conflits et de l'atténuation de leur impact, y compris les outils d'aide humanitaire et les systèmes d'alerte précoce, pour renforcer les interventions visant à l'apaisement, la réconciliation et la réadaptation. Nous améliorerons notre usage des nouvelles technologies pour réduire les conséquences des catastrophes, qu'elles soient naturelles ou provoquées par l'homme.

30. Nous élaborerons des stratégies de cybersécurité et de cyberlégislations, et mettrons en place des systèmes nationaux de protection des données, ou mettrons à jour les stratégies et systèmes existants, afin de faire face aux risques de guerre, aux actes de terrorisme et à la cybercriminalité tout en sauvegardant les libertés et les droits fondamentaux.

31. Nous exploiterons toutes les possibilités offertes par la technologie pour la collecte, l'analyse et la diffusion d'informations et de données sur les violations par Israël du droit international dans les territoires occupés et sur l'impact de l'occupation sur le développement.

Financement de la technologie pour le développement durable

32. Nous mobiliserons davantage de financements et d'investissements au niveau des pays et de la région dans les domaines de la technologie et de l'innovation, en particulier dans les pays les moins avancés, à l'appui des objectifs de développement durable ; et nous utiliserons au mieux les structures et services financiers mis à la disposition des pays arabes les moins avancés.

33. Nous chercherons à accroître les investissements publics dans la recherche et le développement, et à stimuler le financement privé de la technologie et de l'innovation, en particulier dans les domaines qui ont le plus grand impact sur le développement économique, social et environnemental.

34. Nous appelons les pays industrialisés à honorer leurs engagements concernant le financement et le transfert de technologies appropriées pour le développement durable, à des conditions favorables, notamment préférentielles et privilégiées, en particulier les engagements énoncés dans le Programme 2030 et le Programme d'Action d'Addis-Abeba, en vue d'aider à la mise en œuvre des objectifs de développement durable.

Nous tenons à souligner le travail important accompli par le secrétariat exécutif de la CESAO en matière de coopération et d'intégration régionale et lui demandons de poursuivre ses activités dans ce sens, en mettant l'accent sur la technologie et l'innovation. Nous demandons également au secrétariat exécutif de continuer à fournir des conseils avisés dans le domaine de la technologie et de l'innovation pour le développement durable, en particulier à travers les activités suivantes :

(a) Promouvoir la cohérence des réponses régionales aux avancées rapides de la technologie, en fournissant une aide à l'élaboration de normes et de règles et à la mise en place d'écosystèmes de soutien, sur la base du Programme 2030, en mettant l'accent sur les groupes les plus vulnérables de la société ;

(b) Fournir des conseils fondés sur des données factuelles sur les politiques visant à réaliser une transformation structurelle par le biais de l'usage de la technologie pour améliorer la productivité et la

durabilité, de manière à s'attaquer aux causes profondes de la pauvreté multidimensionnelle et à favoriser l'intégration économique et sociale et la création d'emplois décents, et étudier l'impact de la technologie et de l'innovation sur la création d'emplois dans différents secteurs ;

(c) Sensibiliser les acteurs concernés par les technologies d'intégration des jeunes, des femmes, des personnes âgées et des personnes handicapées dans des domaines divers, dont l'éducation, l'emploi et l'accès aux services publics, et préparer des supports d'information sur le rôle de la technologie dans la réalisation de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes et des filles dans la région arabe ;

(d) Favoriser le partage des expériences et des meilleures pratiques en matière de transfert et d'adaptation des technologies à travers la coopération Nord-Sud et Sud-Sud, et renforcer les capacités des États membres pour ce qui est de l'accès aux ressources financières ;

(e) Coordonner l'élaboration de politiques et de plans régionaux sur la gouvernance de l'Internet, promouvoir la perspective régionale arabe sur la scène internationale et fournir un appui à la recherche et à l'identification de positions de négociation sur des questions controversées dans le domaine de la gouvernance de l'Internet ;

(f) Fournir un support pour combler le vide législatif et réglementaire au sujet des technologies de pointe, par le biais de recherches axées sur les politiques ;

(g) Mettre en place des partenariats multilatéraux dans les domaines de la technologie et de l'innovation, y compris par la tenue du Forum arabe de haut niveau sur le Sommet mondial sur la société de l'information et du Forum arabe sur la gouvernance d'Internet ;

(h) Aider les États membres à employer les technologies vertes émergentes pour faire face aux défis régionaux, sociaux, économiques et environnementaux ;

(i) Favoriser l'action des réseaux et mettre en place une plateforme participative de coopération entre les États arabes sur les technologies de pointe.

De Beyrouth, nous réaffirmons notre engagement à œuvrer ensemble pour mettre le potentiel de la technologie et de l'innovation au service de la construction d'un avenir qui répond aux aspirations de tous dans la région arabe pour la paix, la prospérité et la justice.

7^e séance plénière
28 juin 2018

329 (XXX) Création du Centre arabe pour les politiques en matière de changement climatique dans la région arabe

La Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale,

Ayant à l'esprit l'Accord de Paris sur les changements climatiques¹, le Programme de développement durable à l'horizon 2030², et les exigences considérables liées à la mise en œuvre des obligations qui y sont énoncées et à leur suivi par les États arabes face aux défis posés par le changement climatique pour le développement durable,

¹ Adopté le 12 décembre 2015 dans le cadre de la vingt et unième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Disponible à l'adresse suivante : https://unfccc.int/files/meetings/paris_nov_2015/application/pdf/paris_agreement_french_.pdf.

² Résolution 70/1 de l'Assemblée générale, en date du 25 septembre 2015.

Rappelant sa résolution 305 (XXVII) du 10 mai 2012 sur le développement durable dans la région et le suivi et la mise en œuvre des décisions de la Conférence de Rio + 20, dans laquelle elle avait prié le secrétariat exécutif de continuer à coordonner et à coopérer avec les gouvernements arabes, les organismes des Nations Unies et la Ligue des États arabes ainsi que ses comités spécialisés pour prendre les mesures nécessaires pour parvenir à un développement durable, et en particulier fournir l'appui nécessaire aux secteurs de l'énergie, de l'eau et de l'environnement y compris sur les questions du changement climatique,

Rappelant également sa résolution 281 (XXV) du 29 mai 2008, intitulée « Faire face aux questions du changement climatique dans la région arabe », dans laquelle elle avait demandé au secrétariat exécutif d'évaluer les effets des changements climatiques sur les conditions de développement économique et social dans la région, et de prendre les mesures nécessaires à la sensibilisation aux techniques visant à l'adaptation aux changements climatiques et à l'atténuation de leurs effets,

Se félicitant de la réussite de la première phase de l'Initiative régionale pour l'évaluation des répercussions des changements climatiques sur les ressources en eau et la vulnérabilité socioéconomique dans la région arabe, menée conjointement par l'Organisation des Nations Unies et la Ligue des États arabes (RICCAR) et financée par l'Agence suédoise de coopération internationale au développement, et accueillant favorablement la publication du premier rapport sur les changements climatiques dans la région arabe en septembre 2017³, selon lequel la région connaîtra des augmentations significatives de température d'ici à la fin du siècle qui mettront en danger les secteurs dépendants de l'eau, particulièrement dans les pays les moins développés de la région,

Prenant note avec satisfaction des activités de formation menées par la CESAO pour renforcer la capacité des États arabes à utiliser le « Pôle régional de connaissances »⁴ en vue d'élaborer des politiques, plans et projets sur les changements climatiques, notamment les dix ateliers régionaux de renforcement des capacités des négociateurs arabes sur les questions liées aux changements climatiques,

Prenant acte de la satisfaction exprimée par le Conseil des ministres de la région arabe chargés de l'eau, le Conseil des ministres de la région arabe chargés des questions d'environnement et le Conseil des ministres de la région arabe chargés des questions de météorologie et de climat, au sujet de l'Initiative RICCAR et des ateliers ayant fourni un support aux négociateurs arabes dans le domaine des changements climatiques,

Tenant compte des besoins des États arabes en matière d'informations scientifiques exhaustives, de modalités de mise en œuvre, de technologies appropriées et de financement adéquat pour être à même de mener des négociations sur les changements climatiques, et de faire rapport sur leurs contributions déterminées au niveau national en vue de l'adaptation aux changements climatiques et de l'atténuation de leurs effets,

Consciente de la nécessité de créer des mécanismes institutionnels dans la région arabe, semblables à ceux créés dans les autres régions, pour renforcer les capacités des États arabes et des institutions gouvernementales à intégrer les questions liées au climat dans les politiques et programmes de développement nationaux et régionaux,

Rappelant la recommandation du Comité exécutif de la CESAO, émise lors de sa quatrième réunion tenue les 13 et 14 décembre 2017, d'approuver la proposition de créer un centre arabe pour les politiques en matière de changements climatiques, axé sur le renforcement des capacités au sein de la région arabe et la préparation des études, notamment sur les négociations relatives aux changements climatiques⁵,

³ E/ESCWA/SDPD/2017/RICCAR/Report.

⁴ <http://www.riccar.org>.

⁵ E/ESCWA/2017/EC.4/9/Report.

1. *Accueille avec satisfaction* la création du Centre arabe pour les politiques en matière de changements climatiques, financé en dehors du budget ordinaire des Nations Unies, qui fournira un soutien aux États membres par le biais des activités suivantes :

- (a) Assistance technique et prestation de services consultatifs aux États arabes ;
- (b) Renforcement de la capacité des États arabes et des partenaires régionaux concernés à améliorer les cadres institutionnels et à élaborer des programmes et formuler des politiques ;
- (c) Soutien aux forums régionaux destinés à coordonner les positions et à établir des consensus régionaux ;
- (d) Proposition de solutions intégrées aux problèmes liés aux changements climatiques, qui ont une incidence sur la sécurité de l'eau, de l'énergie et de l'alimentation ;
- (e) Accès à la connaissance, aux données et aux informations sur la région, notamment grâce au « Pôle régional de connaissances » ;

2. *Recommande* que le renforcement des capacités soit élargi à différents niveaux techniques par des ateliers régionaux et nationaux destinés aux négociateurs et acteurs dans les domaines de l'adaptation aux changements climatiques et de l'atténuation de leur impact, sur les modèles, les moyens et les mécanismes de financement qui soutiennent les négociations, les processus d'évaluation, l'accès au financement et le transfert des technologies, et les nouveautés dans le domaine climatique, tout en soulignant l'importance du principe de partenariat avec les organisations concernées pour ce qui est de la mise en œuvre ;

3. *Demande* au secrétariat exécutif de prendre les mesures nécessaires pour garantir l'efficacité dans l'exécution de la deuxième phase de l'Initiative RICCAR, en coordination avec la Ligue des États arabes et en coopération avec les institutions internationales, régionales et nationales concernées, de faire en sorte que les aspects multidimensionnels du changement climatique soient pris en compte dans les questions liées à l'eau, l'énergie, la sécurité alimentaire et le développement durable, de fournir un support au Forum arabe sur les perspectives d'évolution du climat et de renforcer la coopération avec les organisations concernées ;

4. *Prie* le Secrétaire exécutif de soumettre un rapport sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la présente résolution à la trente et unième session de la Commission.

7^e séance plénière
28 juin 2018

330 (XXX) Soutien au peuple palestinien

La Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale,

Rappelant les résolutions de l'Assemblée générale [67/19](#) du 29 novembre 2012 sur le statut de la Palestine à l'Organisation des Nations Unies, et [70/141](#) du 17 décembre 2015 sur le droit du peuple palestinien à l'autodétermination, et [ES-10/19](#) du 21 décembre 2017 sur le statut de Jérusalem, et [ES-10/20](#) du 13 juin 2018 sur la protection de la population civile palestinienne,

Rappelant également la résolution 2334 du Conseil de sécurité, en date du 23 décembre 2016, qui condamne toutes les mesures visant à modifier la composition démographique, le caractère et le statut du Territoire palestinien occupé depuis 1967, y compris Jérusalem-Est, et exige de nouveau d'Israël qu'il arrête immédiatement et complètement toutes ses activités de peuplement dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et respecte pleinement toutes les obligations juridiques qui lui incombent à cet égard,

Rappelant enfin la résolution du Conseil économique et social 2017/30, en date du 25 juillet 2017, concernant les répercussions économiques et sociales de l'occupation israélienne sur les conditions de vie du peuple palestinien dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et de la population arabe du Golan syrien occupé,

Se référant à ses résolutions [307 \(XXVII\)](#) du 10 mai 2012, [316 \(XXVIII\)](#) du 18 septembre 2014, et [326 \(XXIX\)](#) du 15 décembre 2016, qui réaffirment l'inaliénabilité des droits du peuple palestinien et le soutien qui lui est accordé, ainsi qu'à ses institutions, dans leur quête de la réalisation de ces droits conformément aux résolutions de l'Organisation des Nations Unies, appellent à l'intensification des efforts de sensibilisation à ces droits et aux violations auxquelles le peuple palestinien fait face, et à s'employer à estimer le coût cumulé et global des répercussions de l'occupation israélienne, et à créer une unité dédiée, au sein du secrétariat exécutif de la CESAO, aux questions concernant la Palestine et le peuple palestinien,

Prenant note du rapport présenté par le secrétariat exécutif à la trentième session de la CESAO sous le point de l'ordre du jour « Soutien au peuple palestinien : les répercussions de l'occupation et des pratiques israéliennes »¹,

Prenant note également de la note du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, préparée par la CESAO en 2017 et 2018, sur les répercussions économiques et sociales de l'occupation israélienne sur les conditions de vie du peuple palestinien dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et de la population arabe du Golan syrien occupé², soulignant la détérioration continue de la situation socioéconomique du fait des politiques et pratiques de l'occupation israélienne qui contreviennent au droit international,

1. *Affirme* l'unité du peuple palestinien, où qu'il se trouve, et son sort commun face aux politiques et pratiques israéliennes qui cherchent à le fragmenter ;

2. *Condamne on ne peut plus fermement* les violations israéliennes répétées de la Charte des Nations Unies, du droit international humanitaire, du droit international des droits de l'homme, et des résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies, en particulier les pratiques de déplacement forcé, les décisions illégales d'annexion de Jérusalem-Est occupée et l'annexion de facto d'un certain nombre de colonies de la Cisjordanie, la poursuite du blocus illégal et inhumain de la bande de Gaza, l'usage excessif de la force contre des civils non armés, la destruction des maisons et des infrastructures, et la poursuite des arrestations arbitraires, de la construction de colonies et de la confiscation de terres, et réaffirme qu'Israël doit être impérativement tenu responsable de ces violations ;

3. *Condamne également* la reconnaissance par le Gouvernement des États-Unis d'Amérique, et par d'autres pays, de Jérusalem comme capitale d'Israël et le transfert de leurs ambassades dans la ville, cela allant à l'encontre des résolutions du Conseil de sécurité et affaiblissant les chances de parvenir à une paix juste et globale, et affirme que Jérusalem demeurera capitale de l'État de Palestine ;

4. *Met en garde* contre les conséquences de la politisation de l'assistance humanitaire et de l'aide au développement fournies aux institutions palestiniennes et de l'appui financier à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, qui compromet leur capacité à fournir des services au peuple palestinien, y compris aux réfugiés ;

5. *Note avec satisfaction* les efforts déployés par le secrétariat exécutif de la CESAO pour venir en aide au peuple palestinien et soutenir sa quête de ses droits et du développement dans le Territoire palestinien occupé, en dépit de l'occupation ;

¹ E/ESCWA/30/5.

² [A/72/90-E/2017/71](#) et [A/73/87-E/2018/69](#).

6. *Se félicite* de la création de l'Unité sur la Palestine au sein de la Division des questions émergentes et liées aux conflits du secrétariat exécutif, qui a notamment pour mission de fournir un appui aux institutions palestiniennes dans leurs efforts de développement, de surveiller et de collecter des informations sur les répercussions économiques et sociales de l'occupation israélienne, et sur les violations par la puissance occupante des droits du peuple palestinien et du droit international, et d'évaluer les effets cumulés à long terme de l'occupation et des pratiques connexes en adoptant une approche scientifique ;

7. *Appelle les États membres :*

(a) À intensifier la coopération avec le Secrétariat général de la Ligue des États arabes, la CESAO et autres organismes compétents des Nations Unies en vue de soutenir le peuple palestinien dans sa quête de ses pleins droits et dans ses efforts pour réduire les répercussions de l'occupation israélienne sur le développement et mettre un terme aux violations israéliennes du droit international, en particulier de la Charte des Nations Unies, des résolutions pertinentes de ses organes et des instruments internationaux pertinents ;

(b) À soutenir le secrétariat exécutif de la CESAO dans ses efforts pour évaluer les répercussions cumulées, multidimensionnelles et à long terme de l'occupation et des pratiques israéliennes sur le peuple palestinien ;

(c) À renforcer leur appui à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient afin de lui permettre de continuer à fournir de l'aide et des services de base aux réfugiés jusqu'à l'application de leur droit au retour ;

8. *Prie* le secrétariat exécutif de la CESAO de continuer à soutenir le peuple palestinien et ses institutions, notamment par les activités suivantes :

(a) Fournir un appui normatif, y compris par le biais de travaux de recherche et d'études, et un appui technique aux institutions palestiniennes en fonction de leurs besoins, contribuant à la mise en œuvre du Programme politique national 2017-2022³, et du Programme de développement durable à l'horizon 2030⁴ ;

(b) Aider les institutions palestiniennes dans la collecte et l'analyse de données en vue d'élaborer des politiques et des programmes qui contribuent à réduire l'impact de l'occupation et des pratiques connexes ;

(c) Développer son travail d'évaluation des répercussions et du coût cumulés à long terme de l'occupation et des pratiques israéliennes sur la base d'une méthodologie scientifique, lever les fonds nécessaires et mobiliser les partenaires pour mener à bien ce processus en coordination avec les entités concernées ;

(d) Publier des études économiques et sociales détaillées, fondées sur des recherches quantitatives et qualitatives, qui aident le peuple palestinien à faire face aux répercussions économiques et sociales des politiques et des pratiques israéliennes ;

(e) Identifier, analyser et documenter les répercussions économiques et sociales de l'occupation israélienne et les violations israéliennes des droits du peuple palestinien et du droit international, et présenter des rapports périodiques à la Commission à ce sujet ;

9. *Prie* le Secrétaire exécutif de veiller à l'application de la présente résolution et de faire rapport à la trente et unième session de la Commission sur les progrès réalisés.

7^e séance plénière
28 juin 2018

³ Disponible en anglais à l'adresse suivante :
<http://www.palestinecabinet.gov.ps/WebSite/Upload/Documents/GOVPLAN/NPA%20English.pdf>

⁴ Résolution 70/1 de l'Assemblée générale, en date du 25 septembre 2015.

331 (XXX) Approches intégrées de la coopération technique pour répondre aux nouveaux besoins des États membres

La Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale,

Rappelant sa résolution 328 (XXIX) du 15 décembre 2016 sur la coopération technique pour répondre aux besoins et priorités des États membres, dans laquelle elle reconnaît l'importance des programmes de coopération technique et appelle à la revitalisation du réseau de coopération technique en tant que plateforme visant à coordonner ce genre de programmes,

Rappelant également les résolutions 67/226 du 21 décembre 2012, 71/243 du 21 décembre 2016, et 72/279 du 31 mai 2018 adoptées par l'Assemblée générale dans le cadre de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles du système des Nations Unies pour le développement, qui encourage les coordonnateurs résidents et les équipes de pays des Nations Unies à tirer davantage parti des activités d'appui normatif et des compétences en matière d'élaboration des politiques dont disposent les commissions régionales, reconnaît la contribution des commissions régionales à la recherche de solutions aux problèmes de développement et la coopération mise en œuvre à cette fin aux niveaux sous-régional, régional et interrégional, et réaffirme la vocation du système des Nations Unies pour le développement et les fonctions qui lui sont assignées au niveau régional, y compris les commissions économiques régionales et les équipes régionales du système des Nations Unies pour le développement, et souligne qu'il est nécessaire de continuer de les adapter à l'objectif de concourir à la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030¹,

Consciente des problèmes survenus dans la région arabe, en particulier ceux liés à la mise en œuvre du Programme 2030,

Soulignant la possibilité d'améliorer la planification à long terme des activités de coopération technique au sein de la CESAO afin d'assurer une utilisation optimale des ressources et la responsabilisation dans la mise en œuvre, tout en conservant une certaine flexibilité dans la fourniture des activités sur demande,

1. *Loue* les efforts du secrétariat exécutif qui, tirant parti de ses avantages comparatifs, lie les activités de coopération technique à d'autres fonctions essentielles telles que la recherche, l'analyse et la favorisation de consensus pour appuyer les processus d'élaboration des politiques, et note avec appréciation les efforts supplémentaires consentis par le secrétariat exécutif pour répondre aux besoins croissants des États membres ;

2. *Se félicite* de la coordination existante avec les équipes de pays des Nations Unies en vue de développer les activités de coopération technique entre le secrétariat exécutif et les États membres selon leurs priorités, et des efforts consentis par le secrétariat exécutif qui, fort de son autorité intellectuelle, apporte un soutien aux organismes de développement des Nations Unies opérant dans la région arabe ;

3. *Prie* le secrétariat exécutif de tirer parti de son rôle de coordination entre les organismes régionaux de développement des Nations Unies, en vue de mettre au point des mécanismes destinés à guider les activités de coopération technique avec les États membres et à en renforcer l'impact.

7^e séance plénière
28 juin 2018

¹ Résolution 70/1 de l'Assemblée générale, en date du 25 Septembre 2015.

**332 (XXX) Développement des travaux du Comité technique
pour la libéralisation du commerce extérieur, la mondialisation
économique et le financement du développement**

La Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale,

Rappelant sa résolution 313 (XXVII) du 10 mai 2012 sur la fréquence des sessions du Comité technique pour la libéralisation du commerce extérieur, la mondialisation économique et le financement du développement dans les pays de la région de la CESA0 et sa résolution 214 (XIX) du 7 mai 1997 sur la création dudit Comité,

Rappelant également la Déclaration de Doha sur la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 adoptée à l'issue de la vingt-neuvième session ministérielle de la CESA0¹, dans laquelle les participants ont demandé que la question du financement du développement fasse l'objet d'un travail de réflexion, ainsi que la création d'un forum spécial pour en débattre,

Tenant compte des recommandations du Comité technique pour la libéralisation du commerce extérieur, la mondialisation économique et le financement du développement à ses douzième² et onzième sessions³ de scinder le Comité en deux, tenant chacun une session biennale,

Reconnaissant l'importance d'accroître la participation des gouvernements des États membres de la CESA0 à l'établissement des priorités et à la planification des programmes de la CESA0 portant sur le financement du développement,

Reconnaissant également la nécessité de renforcer la coordination et la complémentarité entre la CESA0 et les organisations régionales arabes sur les politiques de financement du développement, en vue de répondre aux besoins des États membres et de développer leur capacité à financer les plans nationaux de développement,

Soulignant l'importance du rôle de la CESA0 dans le règlement des questions de politique commerciale afin d'appuyer les efforts des États arabes vers l'intégration régionale et le développement durable,

Guidée par le travail des autres commissions régionales des Nations Unies dans le développement des activités de leurs organes subsidiaires afin de mieux répondre aux priorités des États membres,

1. *Approuve* la scission du Comité technique pour la libéralisation du commerce extérieur, la mondialisation économique et le financement du développement en deux comités tenant chacun une session biennale, nommés l'un « Comité de financement du développement dans les États membres de la CESA0 » et l'autre « Comité des politiques commerciales dans les États membres de la CESA0 », et ce, sans incidences financières supplémentaires ;

2. *Décide* que le Comité de financement du développement entreprendra les tâches suivantes :

(a) Discuter des priorités liées aux programmes de travail de la CESA0 et à ses plans d'action à moyen terme en matière de financement du développement ;

¹ E/ESCWA/29/12/Report.

² E/ESCWA/EDID/2017/IG.2/9/Report.

³ E/ESCWA/EDID/2017/IG.3/11/Report.

(b) Assurer le suivi et faire des recommandations sur les progrès réalisés par les États membres en ce qui concerne les politiques de financement du développement ;

(c) Suivre l'évolution des processus, conférences et forums liés au financement du développement, aux niveaux régional et international, et coordonner les efforts régionaux dans la mise en œuvre des décisions et recommandations qui en sont issues ;

(d) Soutenir la coopération entre le secrétariat exécutif de la CESAO, les conseils ministériels compétents au sein de la Ligue des États Arabes, ses organisations et fédérations et les autres organisations régionales compétentes en matière de renforcement des capacités, d'harmonisation des politiques et stratégies de mobilisation de ressources pour le financement du développement, soutenir la communication et les partenariats, et coordonner les positions sur la scène internationale ;

3. *Décide également* que le Comité des politiques commerciales entreprendra les tâches suivantes :

(a) Discuter des priorités liées aux programmes de travail de la CESAO et à ses plans d'action à moyen terme en matière de politiques commerciales ;

(b) Assurer le suivi et faire des recommandations sur les progrès réalisés par les États membres en ce qui concerne les politiques commerciales ;

(c) Suivre l'évolution des processus, conférences et forums liés aux politiques commerciales, aux niveaux régional et international, et coordonner les efforts régionaux dans la mise en œuvre des décisions et recommandations qui en sont issues ;

(d) Soutenir la coopération entre le secrétariat exécutif de la CESAO, les conseils ministériels compétents au sein de la Ligue des États Arabes, ses organisations et fédérations et les autres organisations régionales compétentes en matière de renforcement des capacités, d'harmonisation des politiques et stratégies de développement des politiques commerciales, soutenir la communication et les partenariats, et coordonner les positions sur la scène internationale ;

4. *Prie* le Secrétaire exécutif de faire rapport à la Commission à sa trente et unième session sur la mise en œuvre de la présente résolution.

7^e séance plénière
28 juin 2018

333 (XXX) Adoption des modifications proposées au cadre stratégique et au programme de travail pour l'exercice biennal 2018-2019

La Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale,

Rappelant sa résolution 322 (EC.2) du 16 décembre 2015 sur la Stratégie et le Plan d'action de la CESAO pour le Programme de développement durable à l'horizon 2030¹,

Rappelant également la recommandation du Comité exécutif à sa troisième réunion, tenue à Rabat les 6 et 7 mai 2017², qui souligne l'importance de l'inclusion dans les programmes et activités de la CESAO la question des jeunes et leur autonomisation dans la région arabe,

¹ Résolution de l'Assemblée générale 70/1, en date du 25 Septembre 2015.

² E/ESCWA/EC.3/2017/8/Report.

Rappelant en outre les résultats obtenus dans la mise en œuvre du programme de travail pour l'exercice biennal 2016-2017³,

Convaincue des arguments fournis par le secrétariat exécutif pour justifier les modifications proposées au cadre stratégique et au programme de travail pour l'exercice biennal 2018-2019⁴, en particulier celui de donner au secrétariat exécutif suffisamment de souplesse pour répondre aux demandes des États membres d'intégrer pleinement le Programme 2030 dans le programme de travail et d'accorder une priorité accrue aux jeunes,

1. *Salue* les efforts déployés par le secrétariat exécutif en vue d'aligner ses activités sur le Programme 2030 en réponse aux besoins et défis régionaux survenus ;

2. *Adopte* les modifications proposées au cadre stratégique et au programme de travail pour l'exercice biennal 2018-2019 en tenant compte des observations des États membres ;

3. *Prie* le secrétariat exécutif de suivre la mise en œuvre du programme de travail et d'y inclure les activités nécessaires pour faire face à toute difficulté qui pourrait surgir dans la région arabe.

7^e séance plénière
28 juin 2018

334 (XXX) Adoption des rapports des sessions des organes subsidiaires de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale

La Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale,

Affirmant le rôle important des organes subsidiaires de la Commission, chacun selon ses compétences, dans l'élaboration, la coordination et le suivi du programme de travail de la Commission afin de permettre aux États membres d'en tirer le meilleur parti,

Reconnaissant qu'il importe d'exécuter les recommandations des organes subsidiaires pour permettre à la Commission de s'acquitter de ses fonctions dans les domaines relevant des compétences de ces organes,

Ayant examiné les recommandations contenues dans les rapports des sessions des organes subsidiaires tenues au cours de la période comprise entre la quatrième réunion du Comité exécutif (13-14 décembre 2017) et la trentième session de la Commission (25-28 juin 2018), à savoir le rapport du Comité de la femme sur les travaux de sa huitième session¹, le rapport du Comité du développement social sur les travaux de sa onzième session², le rapport du Comité du transport et de la logistique sur les travaux de sa dix-huitième session³, le rapport du Comité pour la libéralisation du commerce extérieur, la mondialisation économique et le financement du développement (libéralisation du commerce extérieur) sur les travaux de sa onzième session⁴, et le rapport du Comité pour la libéralisation du commerce extérieur, la mondialisation économique et le financement du développement (financement du développement) sur les travaux de sa douzième session⁵,

³ E/ESCWA/30/13.

⁴ Contenus dans le document E/ESCWA/30/16.

¹ E/ESCWA/ECW/2017/IG.1/7/Report.

² E/ESCWA/SDD/2017/IG.1/6/Report.

³ E/ESCWA/EDID/2017/IG.1/9/Report.

⁴ E/ESCWA/EDID/2017/IG.3/11/Report.

⁵ E/ESCWA/EDID/2017/IG.2/9/Report.

1. *Adopte* les recommandations énoncées dans les rapports des organes subsidiaires et prie le secrétariat exécutif d'en poursuivre l'exécution ;

2. *Invite* les États membres à prendre les mesures nécessaires pour assurer l'exécution des recommandations formulées dans ces rapports.

7^e séance plénière
28 juin 2018

II. Thème de la session : La technologie pour le développement durable dans la région arabe

4. La Commission, lors de sa trentième session, a choisi comme thème principal du volet ministériel « la technologie pour le développement durable dans la région arabe ». Conscient du rôle que joue la technologie dans le développement durable, en particulier dans la création d'emplois décents et l'autonomisation des jeunes, le Comité exécutif a formulé ce choix à sa quatrième réunion. Le développement rapide des technologies aurait un impact positif sur le long terme et sur les objectifs de développement durable. Cet impact ne devrait donc pas être négligé dans la région arabe compte tenu de la nécessité de remédier aux difficultés économiques, sociales et environnementales. Le thème fut examiné lors de trois tables rondes sur la base d'une étude de référence sur le sujet (E/ESCWA/30/17) et d'un résumé contenant un ensemble de points pour orienter les discussions (E/ESCWA/30/17/CRP.1).

A. Intégration de la technologie et de l'innovation dans les plans nationaux de développement (Point 21 de l'ordre du jour)

5. La conjoncture actuelle est difficile dans la région arabe, mais elle ne doit cependant pas entraver le processus de planification du développement. Avec l'adoption du Programme de développement durable à l'horizon 2030 dont les objectifs ont été incorporés dans les plans nationaux de développement, il est devenu indispensable de rattraper les développements technologiques, condition sine qua non de la mise en œuvre, tout en tenant compte des opportunités et des risques qui s'y apparentent.

6. Lors du volet ministériel de la session, la CESAO a consacré une table ronde aux efforts visant à intégrer la technologie et l'innovation dans les plans nationaux de développement. La table ronde fut modérée par M^{me} Gisèle Khoury, journaliste, et a réuni des représentants d'États dont les conditions économiques, sociales et environnementales sont diverses, et des experts en matière de planification du développement, de technologie et de renforcement des capacités.

7. M. Khaled Mahdi, Secrétaire général du Conseil supérieur de la planification et du développement du Koweït, a présenté le plan quinquennal de développement de son pays pour la mise en œuvre de la Vision 2025, qui prévoit un ensemble de politiques relatives à l'économie du savoir cherchant à placer les produits du savoir au cœur du cycle économique. Il a affirmé que l'économie du savoir exigeait que soient développées des politiques sur l'innovation et ses concepts, et qu'un environnement favorable à l'application de ces concepts soit créé, et ce, sur la base de trois éléments : le capital humain avec un bagage d'éducation et de compétences de base alignées sur les besoins du marché du travail ; le capital structurel avec un environnement stimulant, des législations pertinentes et un langage commun entre les secteurs public et privé ; et le capital de réseaux, en l'occurrence les réseaux de connaissances créés avec les États voisins en vue de partager le savoir, produit de base de toute économie du savoir.

8. M. Mohamed Saïd al-Saadi, Ministre de la planification et de la coopération internationale du Yémen, a évoqué les capacités limitées de l'État à élaborer un plan de développement national dans un contexte de conflit. Il a souligné que, depuis les événements de 2011, le Yémen traversait une phase difficile qui l'avait empêché de poursuivre l'établissement des plans de développement triennaux et quinquennaux dont il

dépendait, et ce, malgré son potentiel humain prometteur qui était dès lors investi en dehors du pays. La guerre avait détruit le savoir laissant la voie libre à l'ignorance, et avait tari les sources de l'économie tout en abîmant les composantes. Le Yémen accordait désormais la priorité à l'action humanitaire et employait tous ses moyens pour sortir de la guerre.

9. Quant aux principaux exploits du Maroc en matière de technologie, M. Lahcen Daoudi, Ministre délégué auprès du Chef du Gouvernement chargé des affaires générales et de la gouvernance, a estimé que l'ouverture économique de son pays par le biais d'accords de libre-échange avec diverses parties avait motivé le développement des technologies au niveau local. Le Maroc produisait annuellement, par exemple, 450 000 voitures, et le nombre devait s'élever à 650 000 en 2019. En outre, les grandes compagnies aériennes investissaient au Maroc. Le problème principal était, selon lui, la fuite des cerveaux qui ne trouvaient ni au Maroc ni dans aucun autre pays arabe des laboratoires capables d'absorber et de développer leurs idées. À moins d'une véritable volonté politique, les pays arabes ne seraient pas en mesure d'accélérer le développement technologique dans la région.

10. M. Imad Abdul Ghani Al Sabouni, Chef de la Commission de la planification et de la coopération internationale en République arabe syrienne, a évoqué les plans quinquennaux qui étaient adoptés avant la guerre mais étaient désormais en suspens. Il a souligné qu'une politique nationale pour la science, la technologie et l'innovation avait toutefois été mise au point pendant la guerre, et avait été achevée à la fin de 2017, après une série de modifications qui avaient eu pour but de l'adapter aux nouvelles réalités. Il fallait, selon lui, relier la technologie à la reconstruction et au développement selon les priorités dans des secteurs spécifiques ; les universités, les centres de recherche et le secteur privé devaient être orientés de manière à répondre à ces priorités.

11. M. Talal Suliman al-Rahbi, Secrétaire général adjoint du Conseil supérieur pour la planification à Oman, a souligné les efforts inlassables de son pays dans le domaine de la technologie, dont l'expérience dans le domaine était, selon lui, prometteuse et ambitieuse. Ce fut le premier État à avoir formulé, en 1995, une vision à long terme, la Vision 2025. Une stratégie numérique portant essentiellement sur 15 secteurs, y compris les technologies de l'information et de la communication (TIC), avait également été formulée. Selon l'orateur, le succès d'un plan dépendait essentiellement du fait de prévoir un programme opérationnel précis, un budget suffisant, des activités de formation et des procédures de suivi. Le secteur privé devait être partenaire dans la mise en place de tout plan d'action, dans la mesure où il se trouvait à la tête d'un grand nombre de partenariats du fait de son efficacité et de son efficience, ainsi que de sa capacité à injecter des fonds pour la mise en œuvre de projets divers.

12. Les intervenants ont reconnu à l'unanimité que les facteurs qui entravaient l'utilisation de la technologie comme outil de développement durable et le processus de développement de la technologie et de l'innovation incluaient le manque d'investissements dans la recherche et le développement, la faiblesse des marchés locaux et régionaux, et l'absence d'un environnement favorable à la formation d'un capital humain fort et à la participation du secteur privé. En réponse à la question de savoir si les pays arabes pourraient contribuer à la quatrième révolution industrielle par la localisation, sinon par la production, les intervenants ont indiqué que cela serait plus facile que dans le cas des révolutions précédentes, à condition que les outils nécessaires soient disponibles pour former un capital humain à même d'innover, notamment à travers l'éducation, la formation continue, le développement de la pensée critique et analytique, et la création d'incubateurs d'entreprises qui produisent le savoir et le transforment en marchandises.

B. Rôle de la technologie face aux défis de la région arabe (Point 21 de l'ordre du jour)

13. Le monde s'empresse de suivre les évolutions sans précédent déclenchées par les progrès technologiques connus sous le nom de quatrième révolution industrielle, porteuse tout à la fois de bienfaits et de méfaits. Les transformations affectent tous les domaines de la science et du savoir, de l'espace, à la médecine, à l'agriculture et l'industrie, aux médias sociaux et télécommunications. La région arabe se trouve à la croisée des chemins :

elle peut se résigner à subir une réalité pleine de défis ou choisir d'œuvrer solidairement pour cueillir les fruits de la quatrième révolution industrielle et en faire bénéficier la société dans son ensemble, en particulier les femmes, les jeunes, les personnes âgées, les personnes handicapées, les réfugiés et les travailleurs migrants. L'appel à mettre la technologie au service du développement se fait l'écho de celui lancé par l'ONU dans le Programme 2030 : personne ne doit être laissé pour compte.

14. Dans ce contexte, la CESAO a consacré une table ronde au rôle de la technologie face aux défis de la région arabe. M. Saïd Ghorayeb, journaliste et modérateur, a d'abord évoqué les transformations sociales majeures causées par l'évolution rapide des technologies au cours du siècle dernier, qui n'ont eu de cesse de rendre la vie plus complexe. Il a mis l'accent sur les défis auxquels faisaient face les pays de la région, dont certains étaient en proie à des conflits et des guerres, d'autres s'en étaient sortis et cherchaient à en surmonter les répercussions, et d'autres encore avaient réussi à maintenir un certain niveau de stabilité et de sécurité. L'orateur a souligné la nécessité de diffuser les technologies afin que tout un chacun en bénéficie.

15. M^{me} Inaya Ezzedine, Ministre d'État pour la réforme administrative au Liban, a évoqué l'inadéquation entre la rapidité des progrès technologiques et le rythme d'évolution des valeurs culturelles de la société. Il était donc essentiel de formuler des politiques traitant de questions sociales essentielles au développement et d'opérer des changements profonds en faveur de jeunes et des femmes. Elle a ajouté que la technologie était un catalyseur devant aller de pair avec des solutions sociales, culturelles et religieuses et des curriculums fondés sur l'utilisation de données transformées en savoir visant à sensibiliser les communautés. Les gouvernements devaient jouer un rôle dans l'élaboration de politiques qui transforment les pays arabes de consommateurs en producteurs de savoir.

16. M. Taoufic Rajhi, Ministre délégué auprès du Chef du Gouvernement chargé des grandes réformes en Tunisie, a souligné la nécessité d'employer l'expertise de la région arabe dans la production de la technologie. Il a abordé une série de défis entravant les efforts de développement de la région, notamment le chômage des jeunes, le transfert de la technologie, l'absence de cadres juridiques ou de mécanismes de formation et d'aide financière pour les jeunes afin qu'ils puissent utiliser leur potentiel dans la création de startups capables de s'agrandir. Parmi les défis figuraient également les obstacles décourageant l'entrepreneuriat. L'État devait jouer un rôle dans la diffusion de la technologie et devait en garantir l'accès de manière équitable, en particulier dans les zones reculées.

17. M. Mohammed Shyaa Al Sudani, Ministre du travail et des affaires sociales et Président de l'Autorité de protection sociale en Iraq, a estimé que la nouvelle économie contribuait tout à la fois au développement du savoir et à l'augmentation du chômage et de la pauvreté. Il a souligné l'importance de l'élément humain dans la réalisation du développement, proposant des réformes visant l'autonomisation des jeunes, dont un contrat social garantissant l'égalité des chances, l'amélioration des services dans les domaines de l'éducation, la santé et l'emploi, et la mise en place de stratégies spécifiques pour les jeunes afin de traiter des problèmes auxquels ils font face et d'investir leur potentiel dans la région. Les stratégies à long terme visant à réduire la pauvreté, promouvoir la bonne gouvernance et faire participer le secteur privé au développement étaient tout aussi essentielles.

18. M. Talal Abou Ghazaleh, Fondateur et Président de l'Organisation Talal Abou Ghazaleh, a souligné la nécessité de transformer les sociétés arabes en sociétés de la connaissance. La révolution du savoir avait déclenché l'ère de l'intelligence artificielle et de l'Internet des objets, opérant des changements radicaux dans les modes de vie. Il était nécessaire de faire la part des choses entre les quantités incommensurables d'informations disponibles sur Internet et le savoir généré grâce aux TIC, dont il fallait bénéficier pour garantir l'égalité et résoudre les problèmes de déficit budgétaire et de chômage. Il était également crucial de mettre au point des curriculums à même de former non pas des apprenants, mais des innovateurs en phase avec l'inéluctable révolution du savoir. L'orateur a également réaffirmé l'importance du partenariat entre les secteurs public et privé dans la transformation de la société arabe en une société productrice de savoir, et évoqué le rôle des gouvernements dans le développement de l'infrastructure des technologies de la communication et la création d'un environnement propice à l'invention et l'innovation.

19. M. Saed Al Koni, Chef du Cabinet du Premier ministre de l'État de Palestine, a exposé la situation de son pays où l'occupation entravait toute possibilité de développement. Le développement durable ne pouvait se faire par la seule technologie, encore plus quand des conditions difficiles sapient les fondements mêmes de la vie quotidienne. Des politiques cohérentes et pleinement intégrées dans tous les domaines étaient nécessaires pour que la région puisse accompagner le progrès, produire de la connaissance plutôt qu'être simple consommatrice, et créer un espace intellectuel qui contribuerait à mettre les progrès technologiques au service du développement durable.

20. M. Moeen Hamzeh, Secrétaire général du Conseil national de la recherche scientifique au Liban, a évoqué les facilités de vie qu'offrait la technologie et les solutions qu'elle apportait aux problèmes dans des secteurs tels que la santé publique et l'environnement. Il a souligné la nécessité de concilier les traditions culturelles et sociales avec les innovations technologiques. Produire du savoir était essentiel pour devenir partenaire à part entière dans la production de la technologie. Les gouvernements devaient donc fournir un appui à la production du savoir, protéger les droits de propriété intellectuelle et diffuser la production technologique, celle-ci résultant d'un processus intégré auquel devaient participer des économistes, des sociologues et des experts de l'environnement pour que tous les secteurs puissent bénéficier de ses effets positifs.

C. Technologies de pointe : opportunités, défis et plans pour l'avenir (Point 21 de l'ordre du jour)

21. La quatrième révolution industrielle est en train de refaçonner le monde d'aujourd'hui avec l'avènement des technologies avancées telles que l'intelligence artificielle, l'impression 3D, la nanotechnologie et la biotechnologie. Les deux tables rondes précédentes ont montré le rôle important de la technologie dans la communication, la connectivité, la planification, la productivité, la prospérité et la vie décente. Le bien-être économique et social dépend de l'adaptation de la technologie et de la garantie d'un accès universel à ses fruits. La troisième table ronde porte sur les priorités régissant les politiques et les réglementations. Il s'agit de forger une vision des principales interventions nécessaires aux niveaux national, régional et international pour aborder les questions liées à la technologie.

22. M^{me} Sabine Oueiss, journaliste experte en économie et modératrice de la table ronde, a affirmé que dans un monde globalisé évoluant à une vitesse record, où l'intelligence artificielle s'infiltrait dans toutes les sphères de la vie humaine, l'on ne saurait ignorer l'impact du progrès sur la performance économique et la vie sociale. Ce dernier n'était plus une option mais un besoin fondamental ; il serait d'ailleurs suicidaire pour les entreprises, les sociétés et les individus de rester en marge du progrès. Dans une région dont certains pays cherchaient à être en phase avec les révolutions numériques tandis que d'autres étaient en proie à des guerres et des conflits, de nombreux défis entravaient le développement. La technologie pouvait apporter des solutions pour les surmonter. Plusieurs questions demeuraient cependant : dans quelle mesure les pays arabes étaient-ils prêts, quelles étaient les mesures législatives et les réglementations nécessaires pour favoriser le développement, et quelles étaient les exemples de réussite ? Le débat a porté sur les opportunités, les défis, les politiques et réglementations liés à la technologie à la lumière des priorités nationales, notamment pour la création d'emplois, en particulier pour les jeunes.

23. M. Adnan Shihabeldin, Directeur général de la Fondation koweïtienne pour l'avancement des sciences, a affirmé que, même s'il était impossible de prédire le futur, il fallait mieux percevoir la situation et ses évolutions afin de tracer une feuille de route flexible et régulièrement modifiable. Le monde était, selon lui, à l'aube d'une nouvelle ère où l'humanité allait faire un saut qualitatif dont on ignorait les détails. L'intelligence artificielle décuplerait les capacités intellectuelles et d'analyse de l'être humain, et la machine en ferait partie intégrante. Les pays arabes s'apprêtaient, à des degrés divers, à faire face à cette transformation par la mise en place de plans et stratégies. Les jeunes entrepreneurs participants à la table ronde étaient un exemple vivant de la capacité des Arabes à produire de la technologie, sans se contenter d'en être des consommateurs. Les gouvernements, le secteur privé et la société civile avaient un rôle à jouer dans ce processus. Les gouvernements se devaient d'être moins centralisés et de créer les mécanismes nécessaires à la motivation et

l'autonomisation, tout en définissant un cadre général pour éviter de perdre le contrôle des choses. Ils étaient également appelés à renforcer la capacité des institutions de recherche et de technologie qui ne devaient plus se limiter à leur rôle traditionnel mais plutôt se lancer dans l'innovation. Le secteur privé, quant à lui, fonctionnait à un rythme plus rapide et était plus ouvert au monde ; il était alors du devoir des gouvernements de chercher à l'appuyer plutôt que de lui mettre des bâtons dans les roues. Certains gouvernements avaient déjà commencé à jouer ce rôle, l'exemple type étant les Émirats arabes unis et l'Arabie saoudite, tandis que d'autres pays faisaient face à des événements politiques qui les empêchaient d'aller dans cette voie.

24. M. Nish Acharya, Directeur de l'innovation et de l'entrepreneuriat sous l'ancien Président des États Unis d'Amérique, M. Obama, a déclaré que son expérience dans les domaines de l'innovation et de l'entrepreneuriat lui avait permis de constituer l'opinion selon laquelle les technologies modernes étaient financées par les entreprises qui étaient prêtes à prendre des risques. Selon les statistiques, sur 100 startups qui présentaient des projets, seules 10 bénéficiaient d'un financement, 70 % desquelles échouaient. Deux ou trois réussissaient financièrement, mais ne créaient pas d'emplois ni n'avaient d'impact économique à court terme. Il leur fallait 10 à 20 ans pour valoir des milliards de dollars et créer de nombreux emplois. Par conséquent, pour que la technologie et l'innovation soient des moteurs de la croissance économique et non seulement des outils de réalisation de profits rapides, il fallait une stratégie à long terme et une large base d'entreprises émergentes et pionnières. Parmi les défis majeurs dans la région arabe figuraient le manque de coordination des efforts et le nombre limité de startups dans chaque pays. Il fallait également de la formation spécialisée pour développer les compétences, renforcer les réglementations et promulguer les législations favorisant la réussite des incubateurs d'entreprises. L'environnement législatif et les investissements devaient aller de pair avec la vitesse record du progrès.

25. À la question de savoir quel appui apporterait l'ONU aux gouvernements et au secteur privé pour relever les défis auxquels ils faisaient face, M. Fabrizio Hochschild, Sous-Secrétaire général pour la coordination stratégique, a répondu que ces interrogations étaient au cœur des préoccupations du Secrétaire général. La technologie, malgré ses nombreux avantages, entraînait des risques majeurs. Dans certains pays d'Afrique, par exemple, une proportion importante de la population n'avait pas accès à l'électricité, et il en était de même pour la technologie. Il fallait considérer la technologie comme un moyen de réduire et non d'exacerber les inégalités. Facebook et d'autres médias sociaux avaient ouvert l'accès à des informations auparavant inaccessibles, mais avaient également contribué à accroître les inégalités, les conflits et l'incitation à la haine. Il était donc nécessaire de comprendre que l'on disposait d'une arme à double tranchant, et qu'il fallait en garantir le bon usage. Dans le rapport établi par la CESAO en guise de document de base pour cette table ronde figuraient des recommandations sur la manière de tirer profit de la technologie tout en évitant ses effets indésirables. Il fallait d'abord garantir la compréhension de la nature même de la technologie en éduquant les personnes, les dirigeants et les sociétés, ce qui nécessitait une modification des programmes d'enseignement. Des législations pertinentes devaient être développées pour faciliter l'intégration des technologies, comme ce fut le cas dans de nombreux États, tels que la Chine, le Kenya ou le Rwanda, où les technologies avaient produit un changement sociétal. La région arabe était capable de suivre le même chemin malgré les inégalités entre les pays. D'ailleurs certains s'employaient déjà à intégrer ces transformations, comme les Émirats arabes unis qui avaient modifié le nom du Ministère des affaires du Conseil des ministres en 2016 et l'avaient intitulé Ministère des affaires du Conseil des ministres et de l'avenir. L'ONU était prête à aider les États à traiter avec les transformations majeures liées à la technologie.

26. M. Hossam Zaki, Secrétaire général adjoint de la Ligue des États arabes et Superviseur du Bureau du Secrétaire général, a présenté la vision 2030 de l'Arabie saoudite comme une vision nouvelle qui transcendait les traditions et introduisait le Royaume dans le monde globalisé. Les obstacles ne manquaient pas mais le temps aiderait à les surmonter. La Ligue des États arabes avait lancé la Stratégie arabe pour la recherche scientifique et technologique et l'innovation, dont la préparation avait nécessité beaucoup de temps. Entre temps le monde avait changé. Parler de manque de coordination des efforts face à cette question et d'aspects négatifs n'impliquait pas qu'il fallait négliger les points positifs. En effet, les pays arabes avaient commencé à débattre de la stratégie en 2006 ; ils s'étaient donc déjà rendu compte de l'importance de la question et avaient formé un comité supérieur pour la coordination des stratégies des pays, formulé un plan de mise en œuvre,

identifié des liens scientifiques entre eux, et ainsi produit de bons résultats en la matière en comparaison avec le reste du monde. La stratégie ne prétendait pas remplacer la politique scientifique de chaque État ; elle constituait une vision arabe intégrée visant à promouvoir le secteur. La question était de savoir comment elle pourrait contribuer au développement dans les États arabes. La région arabe appréhendait la technologie comme un bien absolu, sans en percevoir les méfaits, ce qui constituait un danger en soi. Certaines technologies contribuaient par exemple à supprimer des emplois, dans une région où les projets étaient à haute intensité de main-d'œuvre. Cela dit, il ne s'agissait pas de craindre la technologie et de s'en éloigner, mais plutôt d'adopter une approche intégrée afin d'éviter les problèmes attendus.

27. M. Mohammed Gouda, Directeur de l'incubateur « TechSpace » à l'Université du Nil, spécialisée en intelligence artificielle, a évoqué les obstacles auxquels la jeunesse arabe faisait face. Selon lui, le problème principal résidait dans l'éducation et le renforcement des capacités humaines existantes. Les curriculums n'étaient pas assez développés, ni dans l'aspect théorique ni dans l'aspect pratique ; la main-d'œuvre n'était pas qualifiée, et ce, tout autant dans les grands domaines technologiques que dans les autres ; les sources de financement étaient difficiles d'accès. L'on évoquait des initiatives gouvernementales et des fonds, mais le marché était encore incapable d'absorber de nouvelles idées, d'où les difficultés de financement. Sur 10 idées, une seule avait une chance d'être retenue. Il ne fallait pas non plus ignorer les questions liées aux législations, ou plutôt à l'absence de législations concernant certaines entreprises de technologie que les lois ne couvraient pas, comme les entreprises d'intelligence artificielle qui étaient, du coup, enregistrées sous d'autres domaines d'activité. Les problèmes liés à la compétitivité, quant à eux, provenaient de stéréotypes. L'Allemagne, par exemple, était considérée pays du génie mécanique, l'Inde pays des logiciels, les États-Unis pays du progrès, alors que la région arabe était perçue comme consommatrice de technologie. Il fallait que la culture arabe admette l'échec pour que les jeunes puissent prendre des risques, car tout succès traversait d'abord des phases d'échec.

28. M. Elie Nasr, entrepreneur et Co-fondateur de l'entreprise libanaise « Foo », a assuré que les difficultés auxquelles faisaient face les jeunes au Liban n'étaient pas différentes de celles auxquelles se heurtaient les jeunes dans d'autres pays. Cependant, s'y ajoutaient les problèmes liés à l'infrastructure, notamment les coupures d'électricité, d'eau et d'Internet. Selon lui, le système éducatif était rudimentaire, les instituts techniques manquaient de compétences, et rares étaient les universités qui aidaient les étudiants à s'engager dans le marché du travail. Le problème majeur était la fuite des cerveaux qu'attiraient les grandes entreprises à l'étranger. La mondialisation faisait en sorte que l'on pouvait résider dans un pays et travailler pour une multinationale basée à l'étranger, mais cette situation ne rendait pas service aux jeunes de la région. À la question de savoir s'il y avait encore un avenir pour la nation, l'orateur a répondu qu'il refusait de se résigner, affirmant que les jeunes arabes souhaitaient améliorer la situation dans la région.

29. Au cours du débat, M. Acharya a souligné que pour que les gouvernements arabes puissent surmonter les défis, il fallait diversifier l'économie et garantir la participation du secteur privé, dans la mesure où les monnaies virtuelles étaient entrées en jeu et le concept même du secteur bancaire et du monde de l'entreprise s'était transformé. L'innovation n'était pas une solution en soi ; il fallait préparer la société, faire les recherches spécialisées nécessaires et élaborer des politiques pertinentes de financement. L'une des solutions suggérées était que les gouvernements se concentrent sur un sujet très spécifique qui profiterait à tous à long terme. M. Zaki a proposé la création de mécanismes collectifs de financement pour résoudre le problème d'inégalité des ressources entre les États. En ce qui concernait la Stratégie arabe pour la recherche scientifique et technique et l'innovation, il a mentionné que les États arabes n'étaient pas parvenus à un accord sur l'établissement d'un fonds commun de financement de la recherche scientifique, faute d'une volonté commune, et que chacun puisait dans ses propres ressources. Quant aux dépenses sur la recherche scientifique en pourcentage du produit intérieur brut (PIB), elles représentaient à peine le dixième de celles des pays développés ; il était donc nécessaire d'augmenter les dépenses publiques en tenant compte des priorités.

30. Les expériences réussies de certains pays ont également été présentées au cours du débat. L'Égypte, avait créé des incubateurs d'entreprises travaillant dans le domaine de la technologie, fournissant ainsi un important accès aux fonds à des startups. L'État avait également mis en place des stratégies d'appui technique

et financier au secteur privé dans toutes ses composantes, et offert une formation aux décideurs des secteurs bancaire et public dans le but d'expliquer les nouveaux concepts et d'adopter un langage commun. Au Liban, la Banque centrale se préparait à s'investir dans la monnaie virtuelle. À Oman, le Fonds pour la technologie coopérait au quotidien avec des entrepreneurs, défiant le refus de l'échec dans la culture arabe et offrant un environnement propice aux idées créatives. Le délégué omanais a proposé de créer, dans l'intérêt des jeunes, des oasis ou îles intégrées d'universités, de capital-risque et de centres de recherche.

31. Pour conclure, les participants ont convenu qu'il fallait transformer la culture afin qu'elle intègre le risque et l'échec, augmenter le financement public de la recherche scientifique, anticiper, utiliser la technologie pour créer des emplois, stimuler les nouvelles entreprises, responsabiliser les jeunes, développer les infrastructures et les curriculums, et surtout fournir une formation professionnelle qui tienne compte des exigences des startups. Ils ont souligné qu'il était indispensable d'accumuler les connaissances et de réaliser l'intégration dans le domaine de la technologie, en garantissant la participation de toutes les composantes de la société, tout particulièrement les femmes, dans la production de la technologie et sa localisation. Ils ont évoqué l'initiative du Secrétaire général pour la création d'une unité de l'innovation dans les diverses agences spécialisées du système de l'ONU, chargée d'élaborer une stratégie spécifique et d'encourager les jeunes à se lancer dans l'entrepreneuriat.

D. En marge de la session

32. En marge de la trentième session, la CESAO a organisé un symposium sur les changements climatiques dans la région arabe. La représentante du secrétariat exécutif a fait une présentation sur le rôle des outils technologiques dans la lutte contre les effets du changement climatique, et ce, dans le cadre de l'initiative régionale pour l'évaluation des répercussions des changements climatiques sur les ressources en eau et la vulnérabilité socioéconomique dans la région arabe (RICCAR). Le Directeur du Département de l'eau du Centre arabe pour l'étude des zones arides et des terres sèches a fait un exposé sur la situation et les évolutions du secteur de l'eau dans la région arabe.

33. Dans le cadre du dialogue entre développement et culture, la Fondation arabe de la pensée (Arab Thought Foundation) a lancé son dixième rapport annuel sur le développement culturel 2017-2018 intitulé « Innovation ou extinction : la recherche scientifique arabe, réalité, défis et perspectives ». Ministres, orateurs de haut niveau et représentants de secteurs divers ont participé à cette manifestation.

34. En vue de mettre davantage l'accent sur le rôle fondamental de la technologie dans le développement, la CESAO a également lancé son rapport sur « Les perspectives de l'économie numérique dans la région arabe », présentant les concepts de l'économie numérique et son rôle dans la réalisation des objectifs de développement durable, et fournissant des recommandations portant sur les politiques publiques, la collecte de données et les indicateurs de mesure du progrès.

35. La CESAO a finalement lancé une étude sur la « Promotion du gouvernement ouvert dans la région arabe », ce dernier étant un moyen de favoriser la transparence, la responsabilisation et la coopération, mais aussi un moyen de répondre aux besoins des citoyens et de les faire participer à la prise de décision. L'accent a été mis sur l'importance de tirer des leçons des expériences réussies, et sur le rôle de la technologie en tant qu'outil, et non pilier, dans la mise en place d'un gouvernement ouvert.

III. Évolutions mondiales et régionales

36. Lors des réunions des hauts responsables, la CESAO a consacré une partie du débat à des questions et évolutions importantes dans le monde et la région, qui avaient fait l'objet de travail et de suivi de la part du secrétariat exécutif. Dans ce contexte, les participants ont abordé des questions thématiques telles que les évolutions économiques et sociales dans la région arabe, les grandes tendances dans le secteur des transports et leur impact sur la région arabe, ainsi que l'appui au peuple palestinien face aux répercussions de l'occupation et des pratiques israéliennes.

A. Aperçu de l'évolution de la situation économique et sociale
dans la région arabe 2017-2018
(Point 5 de l'ordre du jour)

37. Sur la base du document E/ESCWA/EDID/2018/1/Summary, le représentant du secrétariat exécutif a présenté un aperçu de l'évolution économique et sociale dans la région arabe 2017-2018, basé sur une enquête analysant l'impact de la dynamique de croissance, du climat d'investissement et du marché mondial du travail sur la région arabe. Il a ensuite abordé l'évolution économique et sociale dans la région, notamment la croissance qui a connu un léger ralentissement en raison de la baisse de l'activité économique dans les pays exportateurs de pétrole. La région arabe avait enregistré le taux de chômage le plus élevé et le taux de participation à la force de travail le plus faible par rapport à d'autres régions du monde, avec de fortes disparités entre les hommes et les femmes.

38. Dans le volet social, le représentant du secrétariat a noté un léger recul de la présence des femmes dans les parlements. Mais il s'est félicité des mesures positives prises par certains États arabes en faveur de l'autonomisation des femmes, et surtout la désignation de quatre femmes au Conseil consultatif du Qatar et l'adoption d'une loi autorisant les femmes à conduire en Arabie saoudite. Il a souligné également que la Tunisie avait été à l'avant-garde quant à l'adoption d'un quota féminin au sein du parlement, suivie par le Soudan, l'Algérie, l'Iraq et la Mauritanie où les taux dépassaient la moyenne mondiale. L'orateur a conclu son exposé en rappelant un certain nombre de défis auxquels la région arabe se trouvait confrontée dans la réalisation du développement social et économique, notamment les conflits armés, l'instabilité politique et sécuritaire, les flux des déplacés et des réfugiés et le niveau élevé de la dette publique. Il a également attiré l'attention sur les possibilités offertes en cas d'amélioration des conditions actuelles et de poursuite des réformes économiques, fiscales et financières.

39. Lors du débat, les représentants des États membres ont souligné l'importance du rapport et la nécessité de trouver des moyens pour le transformer d'un simple exposé de données en une feuille de route. Ils ont reconnu à l'unanimité la nécessité de mener une analyse plus approfondie de la situation au lieu de se limiter à une approche descriptive et de formuler des recommandations de solutions qui seraient les fondements d'une vision et d'un plan d'action. Les délégués ont exprimé le souhait de voir le rapport se pencher plus avant sur les aspects sociaux, tels que la pauvreté, le chômage, la répartition de la force de travail entre le secteur public et le secteur privé, au lieu de se limiter au chômage des femmes et des jeunes, et ce, pour résoudre le problème de l'emploi fictif dont souffraient certains pays arabes. Ils ont également exprimé le souhait de voir le rapport analyser les coûts directs et indirects des conflits dans les pays directement touchés et la région dans son ensemble ; identifier les besoins de la reconstruction comme étant une variable importante dans la région arabe ; et examiner l'impact de l'économie mondiale sur l'économie de la région.

40. Soulignant l'importance de mettre à jour les données et les statistiques sur la base de sources nationales, le représentant de l'Égypte a émis des réserves quant au chiffre avancé sur la croissance du PIB en Égypte, indiquant que d'autres organisations semblaient plus optimistes. Le représentant de l'État de Palestine a également demandé que le paragraphe 19 du rapport soit révisé et que les informations relatives aux secteurs de la construction, l'agriculture et l'industrie à Gaza soient vérifiées, soulignant qu'il n'y avait aucune valeur ajoutée pour ces secteurs dans une zone soumise à l'occupation et au blocus.

41. Au sujet de la situation économique, le représentant de la République arabe syrienne a demandé qu'un effort soit fourni pour mettre fin aux mesures économiques coercitives imposées à son pays, soulignant qu'une éventuelle stabilité aurait des effets positifs sur les pays voisins.

42. Dans sa réponse, le représentant du secrétariat exécutif s'est félicité du niveau des interventions, l'objectif principal étant de mener un débat fructueux pour améliorer le rapport, et s'est engagé à revoir et mettre à jour les données dans la mesure du possible, compte tenu de la rapidité des changements dans la région et dans le monde. Il a souligné l'importance de l'intégration et la complémentarité des solutions proposées, tout en mettant l'accent sur la difficulté de trouver des solutions communes aux problèmes dont les causes et

les conséquences variaient d'un pays à l'autre. Le problème était en effet plus profond qu'il n'y paraissait, et la situation fragmentée de la région appelait des solutions plus complexes. Dans un souci de garantir l'intégration socioéconomique, la CESAO avait entrepris des études préliminaires dans trois pays arabes, la Jordanie, le Koweït et la Tunisie, pour établir un lien entre le budget et les services sociaux. Le secrétariat travaillait également avec l'Organisation internationale du travail pour résoudre le problème du chômage des jeunes.

43. Le représentant du secrétariat a également expliqué que l'enquête suivait un modèle global adopté par l'Assemblée générale, qui en dictait le thème et la structure. Une analyse plus vaste et plus approfondie serait possible, mais l'enquête se limitait toujours à un simple état des lieux pour éviter toute duplication avec d'autres rapports spécialisés publiés par la CESAO se penchant sur d'autres questions économiques et sociales et proposant des analyses plus approfondies et des solutions adaptées. À la demande des représentants des États membres et dans un souci de cohérence, l'enquête ferait référence à ces rapports spécialisés au besoin.

44. La Commission a pris note des résultats de l'aperçu de l'évolution de la situation économique et sociale dans la région arabe 2017-2018. Les représentants ont souligné l'importance d'en relier les résultats aux indicateurs des objectifs de développement durable pour que les États puissent en profiter pour avancer dans l'exécution du Programme 2030.

B. Grandes tendances dans le secteur des transports et leurs effets sur la région arabe (Point 6 de l'ordre du jour)

45. Sur la base du document E/ESCWA/30/4, le représentant du secrétariat exécutif a fait un exposé sur les grandes tendances dans le secteur des transports et leurs effets sur la région arabe. L'exposé s'est basé sur plusieurs enquêtes menées par la CESAO, qui avaient révélé des faiblesses dans le secteur des transports, notamment les chemins de fer, la couverture routière, le transport interrégional des marchandises, le taux d'adhésion aux conventions internationales, les indicateurs de performance logistique et l'intégration régionale. Le représentant a précisé que la CESAO préparait un projet visant à formuler une vision stratégique pour le développement du système de transport multimodal qui serait l'un des piliers du développement durable dans la région arabe.

46. La présentation a abordé les principaux axes des moteurs de changement dans le secteur des transports, notamment : (a) la géographie et l'environnement, y compris l'initiative chinoise « La ceinture et la route », la navigation dans l'Arctique, et la baisse de la consommation des combustibles fossiles due aux problèmes environnementaux croissants ; (b) la population et la société, y compris la croissance démographique, l'urbanisation et le changement des modes de consommation ; (c) l'économie et la finance, en particulier l'importance croissante des économies émergentes, le rôle des transports au sein de ces économies et les défis de financement du développement ; (d) la réglementation et la gouvernance, y compris les conventions internationales régissant les activités de transport aux niveaux international et régional, l'ouverture de la gouvernance et la participation des utilisateurs à l'évaluation de la performance des moyens de transport ; (e) les facteurs politiques et les conflits qui conduisent au changement des lignes de transport et à des préoccupations croissantes au sujet de la sécurité énergétique ; (f) la technologie et l'innovation, y compris l'utilisation de l'énergie propre et l'énergie solaire, l'innovation dans les trains Hyperloop et les véhicules autonomes. À la fin de la présentation, le représentant du secrétariat exécutif a souligné l'importance de la coopération régionale et de la formulation d'une vision unifiée et intégrée pour surmonter les défis du secteur des transports dans la région arabe.

47. Au cours du débat, les représentants des États membres ont noté l'importance de cette étude préparée par la CESAO en vue de promouvoir les échanges commerciaux, l'intégration et le développement dans la région arabe. Ils ont souligné l'importance de la coopération régionale pour trouver des solutions collectives novatrices, du renforcement de la connectivité régionale dans le secteur des transports et de la cohérence des politiques afin de maximiser les avantages nationaux et les transformer en avantages régionaux. Selon eux, l'étude adoptait une perspective critique sur l'initiative chinoise « la ceinture et la route », bien que celle-ci

offrait certains avantages, comme la réduction de la part du transport maritime et l'augmentation des activités économiques qui contribueraient à accroître l'usage des services de transport. Les représentants ont également soulevé des questions sur les perspectives d'avenir de l'initiative chinoise, sa contribution à l'augmentation du volume des transports et son impact sur la région arabe, estimant qu'elle donnait un nouveau visage à la mondialisation.

48. Les représentants ont évoqué le rôle que jouait la CESAO dans le transfert de l'expertise internationale au bénéfice de la promotion des échanges commerciaux dans la région arabe, la contribution des projets ferroviaires traditionnels communs aux pays arabes à la réduction des coûts de transport, et le rôle de l'étude régionale en préparation dans la formulation d'une perspective d'avenir. Ils ont suggéré d'ajouter la composante des TIC au document conceptuel et de faire une évaluation pour sélectionner le meilleur scénario et d'évaluer les risques liés à sa mise en œuvre. Ils ont cité le véhicule solaire autonome créé par le Soudan ainsi que d'autres initiatives qui étaient autant d'exemples de la capacité des pays arabes à utiliser les TIC dans le secteur des transports et à créer des emplois.

49. Les représentants ont suggéré de relier le modèle figurant dans le document conceptuel au développement du secteur des transports dans les pays arabes en tenant compte des transformations dans les modes de consommation, et d'analyser l'impact du secteur des transports sur la production et le commerce. Selon eux, il fallait se baser sur le modèle présenté pour envisager des scénarios reliés directement aux indicateurs des objectifs de développement durable, tout en tirant parti d'autres modèles économiques de la CESAO pour améliorer la proposition. Ils ont estimé que le développement d'un secteur donné était le fruit d'une décision politique aux niveaux national et régional, que la région alors fragmentée ne présentait pas de décision politique unifiée, ce qui rendait difficile de parvenir à une vision stratégique commune pour les transports dans la région arabe. Ils ont aussi souligné l'importance de diffuser la culture de développement au profit des générations futures et ont demandé à la CESAO de se référer aux études nationales relatives au secteur des transports dans la formulation d'une stratégie commune.

50. Les représentants ont abordé une autre composante qui devrait, selon eux, être couverte par l'étude de la CESAO, à savoir l'analyse de l'avantage comparatif de la région arabe dans le secteur des transports, en particulier le transport maritime, compte tenu du nombre des ports arabes qui seraient affectés par l'initiative chinoise. Ils ont donc proposé de se concentrer sur trois modèles pour le de transport, aérien, maritime et terrestre pour mener une analyse approfondie de la situation actuelle du secteur des transports, d'étudier les défis et de constituer une perspective d'avenir. Ils ont posé une question relative à l'efficacité des comités nationaux de facilitation du commerce et des transports et ont mentionné le Comité du transport et de la logistique de la CESAO qui avait mené des études sur le secteur et fourni des solutions pour les échanges commerciaux et les transports.

51. En réponse, le représentant du secrétariat exécutif a remercié les représentants des États membres de leurs interventions pertinentes qui guideraient la préparation de l'étude. Il a souligné que les comités nationaux opéraient toujours dans le cadre des travaux périodiques du Comité du transport et de la logistique, et que l'avantage comparatif du transport maritime dans la région arabe était au cœur des préoccupations, mais que ce dernier faisait face à une menace que seule la participation des pays arabes à un certain nombre de projets saurait vaincre. Il était également important de prendre en compte la situation de chaque pays arabe et les plans et stratégies nationaux adoptés dans le secteur des transports.

52. Le représentant du secrétariat exécutif a souligné que la CESAO avait un rôle important à jouer à cet égard pour promouvoir la vision régionale future en tenant compte des développements au niveau national. Il a fait référence à trois accords internationaux signés par les États sur les transports dans le Mashreq arabe sous les auspices de la CESAO, en l'occurrence l'Accord des routes internationales, l'Accord sur un réseau ferroviaire international, et le Mémoire d'accord sur la coopération dans le domaine des transports maritimes. Quant à la convention sur le transport multimodal international, elle était désormais entre les mains de la Ligue des États arabes. Un accord avait été conclu en 2005 entre les pays arabes sur la libéralisation progressive des transports interrégionaux mais n'avait toujours pas été mis en œuvre. Le représentant du

secrétariat exécutif a enfin expliqué que la présentation avait porté sur un document conceptuel non exhaustif portant sur les principaux moteurs du changement dans le secteur des transports, pouvant servir de référence dans la formulation des stratégies communes de planification, mais qu'une évaluation détaillée des alternatives et des impacts positifs et négatifs serait entreprise pour identifier les priorités dans le secteur des transports.

C. Soutien au peuple palestinien : les répercussions de l'occupation
et des pratiques israéliennes
(Point 7 de l'ordre du jour)

53. Sur la base du document E/ESCWA/30/5, le représentant du secrétariat exécutif a présenté un résumé de son rapport sur les répercussions de l'occupation et des pratiques israéliennes sur le peuple palestinien. Conformément aux résolutions de la CESAO adoptées à ses précédentes sessions ministérielles, en particulier les résolutions 316 (XXVIII) et 326 (XXIX), le secrétariat exécutif suivait de près et analysait les conditions socioéconomiques dans le territoire palestinien occupé et les répercussions des pratiques et politiques israéliennes en violation du droit international. Le rapport faisait état d'exactions quotidiennes, notamment de saisies de terres, de déplacements forcés, de démolition de maisons et d'infrastructures, de confiscation de biens, et d'usage excessif de la force et la répression. Le rapport évoquait aussi le blocus de la bande de Gaza imposé par Israël depuis 11 ans, qui affectait les secteurs vitaux de l'économie et de la société, causait une régression du développement et faisait de Gaza une zone non viable, selon l'Équipe de pays des Nations Unies en Palestine.

54. Le rapport a souligné la nécessité de pousser le secteur industriel palestinien vers l'avant et de puiser dans les ressources industrielles locales en vue de pallier les restrictions imposées par l'occupation israélienne. Il fallait mener des études supplémentaires sur le commerce agricole et l'industrie manufacturière en vue de trouver, dans la mesure du possible, des moyens pour surmonter les restrictions entravant le développement imposées par Israël.

55. Au cours du débat, le représentant de l'État de Palestine a remercié la CESAO et les États arabes pour leur soutien continu et a salué la décision de la Commission de créer une unité dédiée aux questions de la Palestine pour soutenir et renforcer les capacités des institutions palestiniennes. Il a souligné qu'il était important de calculer le coût cumulé de l'occupation et de mettre le résultat au service de la responsabilisation d'Israël auprès des instances internationales, soulignant l'impossibilité de parvenir à un développement durable sous l'occupation.

56. Les représentants des États membres ont appuyé les conclusions du rapport et remercié la CESAO pour son rôle dans la documentation des violations israéliennes, qui constituait selon eux une arme fondamentale de revendication des droits. Ils ont demandé que les prochains rapports mettent l'accent sur d'autres aspects de la souffrance du peuple palestinien, en particulier les déplacements forcés de Jérusalem-Est. Ils ont insisté sur le caractère palestinien de la ville de Jérusalem et sur la nécessité de respecter les lieux saints. La recherche de la paix était la seule voie pour résoudre les conflits en vertu des résolutions et instruments internationaux en vigueur dans le reste du monde.

57. Le représentant du secrétariat exécutif a pris note des propositions avancées par les représentants des États membres, soulignant la nécessité de développer des études traitant d'autres aspects de la souffrance du peuple palestinien, une tâche à laquelle s'était d'ailleurs attelée la CESAO. La Commission entreprenait également un effort de recherche, le premier du genre, pour cerner la réalité de régression du développement sous l'occupation et pour calculer le coût cumulé à long terme de cette dernière.

IV. Travaux de la Commission et de ses organes subsidiaires

58. Les réunions des hauts responsables ont porté sur les travaux de la Commission et de ses organes subsidiaires pendant la période entre la vingt-neuvième et la trentième session. Les discussions se sont notamment centrées sur les résultats du Forum arabe de 2018 pour le développement durable et sur les liens

entre les orientations en termes de TIC et le processus de développement durable. La Commission s'est également penchée sur le projet de création d'un centre arabe pour les politiques en matière de changements climatiques au sein de la CESAO et a examiné les activités du Centre de technologie de la CESAO au cours de la période 2016-2017. Elle a examiné les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la Déclaration de Doha et des autres résolutions adoptées à sa vingt-neuvième session. Toujours sous ce point de l'ordre du jour, la Commission a examiné les rapports du Comité exécutif et des organes subsidiaires sur les travaux menés entre la vingt-neuvième et la trentième session.

A. Résultats du forum arabe de 2018 pour le développement durable
(Point 8 de l'ordre du jour)

59. Sur la base du document E/ESCWA/30/6, la représentante du secrétariat exécutif a présenté les résultats du Forum arabe de 2018 pour le développement durable organisé par la CESAO en partenariat avec la Ligue des États arabes et les entités de l'ONU opérant dans la région. Le Forum a tenu sa cinquième session du 24 au 26 avril 2018 sous le thème suivant : « Les ressources naturelles, les générations futures et le bien commun », et a servi de plateforme régionale de haut niveau pour le dialogue et la coordination sur les mécanismes de mise en œuvre, de suivi et de révision du Programme 2030 dans la région arabe.

60. Le Forum a conclu ses travaux par une série de messages dans cinq domaines clés, qui seraient soumis au Forum politique de haut niveau sur le développement durable tenu à New York du 9 au 18 juillet 2018 sous le thème suivant : « Transformation vers des sociétés durables et résilientes ». Les messages ont porté sur les priorités de développement dans la région arabe et l'importance de la participation et de la complémentarité dans la mise en œuvre ; l'exécution et le suivi du Programme de développement durable à l'horizon 2030 du point de vue des pays arabes ; les ressources naturelles, les objectifs de développement durable et les générations futures dans la perspective arabe ; des questions prioritaires pour la région telles que la diversification économique, la planification de cités résilientes, pour tous et durables, le financement du développement durable, l'autonomisation des femmes et le rôle des jeunes ; et la nécessité de soutenir les efforts régionaux dans la préparation du Forum arabe de 2019 pour le développement durable.

61. Lors des discussions, les délégués ont souligné que l'espace alloué à la question de financement du développement n'était pas suffisant, dans la mesure où l'Objectif 17 des objectifs de développement durable n'était pas pris en compte. Ils ont demandé des clarifications sur le mécanisme adopté par la CESAO pour suivre la mise en œuvre des recommandations figurant dans le rapport, et sur l'intérêt de la mise en place d'un organisme arabe pour l'énergie, l'eau et l'alimentation. Ils ont estimé que le cadre d'action pour atteindre les objectifs de développement durable ne pouvait se limiter au niveau régional et qu'il devrait faire l'objet de forums nationaux en vue de promouvoir le dialogue interne entre les gouvernements et les parties prenantes locales. Ils ont demandé une aide aux États dans l'élaboration de leurs rapports nationaux volontaires par la mise en place d'une plateforme participative qui permettrait de tirer profit des expériences des pays qui avaient présenté leurs rapports.

62. En réponse, la représentante du secrétariat exécutif a signalé que certaines des recommandations figurant dans le rapport ne relevaient pas de la compétence de la CESAO. La discussion sur la possibilité d'établir un organisme arabe pour l'énergie, l'eau et l'alimentation s'inscrivait dans un contexte plus large visant à activer les liens entre ces questions fondamentales et profondément liées. La représentante a salué la proposition d'établir des forums nationaux pour discuter des objectifs de développement durable au niveau local, compte tenu des disparités développementales entre les pays et entre les localités d'un même pays. Elle a signalé que le secrétariat avait reçu plusieurs demandes d'assistance pour la préparation des rapports nationaux volontaires et qu'il était prêt à apporter tout son soutien dans ce sens, en particulier aux pays en conflit qui auraient besoin d'une approche différente.

63. La Commission a pris note des messages émanant du Forum arabe de 2018. Elle a salué le rôle du Forum dans l'échange d'expériences régionales sur la mise en œuvre du Programme 2030 et la mise à disposition des

États arabes d'une plateforme pour discuter de manière plus approfondie de tous les aspects du Forum annuel de haut niveau.

B. Liens entre les orientations en termes de technologies de l'information
et de la communication et le processus de développement durable
(Point 9 de l'ordre du jour)

64. Sur la base du document E/ESCWA/30/7, le représentant du secrétariat exécutif a clarifié les orientations de l'ONU pour ce qui est du concept de l'usage des TIC pour le développement. Ces orientations globales et régionales trouvaient leurs origines dans le Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI), dans ses deux phases, Genève 2003 et Tunis 2005, ainsi que dans le Document final de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur l'examen d'ensemble de la mise en œuvre des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information, adopté par l'Assemblée le 16 décembre 2015.

65. Trois orientations étaient à distinguer : celle du SMSI lui-même, celle de la gouvernance de l'Internet émanant du SMSI, et celle de la science, la technologie et l'innovation. Le représentant du secrétariat exécutif a exposé chacune d'elles d'un point de vue international et régional. Il a mis l'accent sur les mécanismes régionaux de participation aux processus internationaux et sur les activités de suivi régionales. Il a souligné le rôle de la CESAO dans le suivi, et ce, à travers un large éventail d'études et d'initiatives, notamment le programme « Izdihar » sur la société de l'information et l'économie numérique dans la région arabe, et le Forum arabe sur la gouvernance de l'Internet qui vise à activer la coopération arabe en termes de gouvernance de l'Internet.

66. Au cours du débat, les représentants ont souligné que la gouvernance de la transformation numérique était devenue une nécessité, dans la mesure où le nombre d'utilisateurs d'Internet était en constante croissance. Une telle gouvernance ne devait pas réduire la marge de liberté mais restreindre l'utilisation abusive, et mettre la technologie de l'information au cœur de l'attention des États tout en la liant au processus de développement. Ils se sont interrogés sur le rôle que pouvait jouer la CESAO pour aider les pays arabes à adopter les technologies modernes, réduire la fracture numérique et éliminer « l'analphabétisme moderne », ou l'incapacité d'être en phase avec la révolution numérique ; ainsi que pour promouvoir le contenu numérique en langue arabe, établir des liens entre les orientations susmentionnées et les objectifs de développement durable, analyser les rapports internationaux et les recommandations sur le degré de préparation des gouvernements et la compétitivité, et assurer un suivi des tendances mondiales dans le domaine des TIC.

67. Le représentant du secrétariat exécutif a souligné que la coordination avec les États arabes se poursuivait en matière de gouvernance de l'Internet. Il a estimé que « l'analphabétisme moderne » était l'un des problèmes auxquels se heurtaient les décideurs, soulignant le rôle que jouait la CESAO pour y remédier par le biais d'études mettant en évidence les meilleures pratiques internationales dans le domaine ou exposant les tendances globales. Il a estimé que les efforts de coopération entre la CESAO et la Ligue des États arabes avaient contribué à ce que l'arabe devienne la quatrième langue en matière de contenu numérique sur Internet au niveau mondial. Quant à la question de lier les orientations en matière de TIC au processus de développement durable, il a indiqué que des études visant à orienter les politiques des États arabes en matière de TIC vers l'amélioration de la productivité économique et sociale étaient en cours.

68. La Commission a pris note du contenu du document présenté, soulignant l'importance de créer un équilibre entre le rôle fondamental de l'État et celui d'autres parties prenantes en matière de gouvernance d'Internet.

C. Projet de création d'un centre arabe pour les politiques en matière
de changements climatiques au sein de la CESAO
(Point 10 de l'ordre du jour)

69. Sur la base du document E/ESCWA/30/8, la représentante du secrétariat exécutif a présenté le projet de création d'un centre arabe pour les politiques en matière de changements climatiques au sein du secrétariat.

Le Comité exécutif avait déjà approuvé la proposition à sa quatrième réunion. Le centre serait chargé de préparer des études et renforcer les capacités des États arabes, en particulier dans le domaine des négociations liées aux changements climatiques. Le Comité exécutif avait demandé que cette proposition soit examinée à la trentième session. Le centre devrait œuvrer dans les domaines suivants : préparer les pays arabes aux négociations liées aux changements climatiques, les soutenir dans la préparation des projets de demande de financement et les aider dans la formulation des politiques et des mesures d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation de leurs effets.

70. La représentante du secrétariat exécutif a présenté le contexte de la proposition de création du centre arabe pour les politiques en matière de changements climatiques, notant que le Centre régional du savoir sur les changements climatiques serait la plateforme de référence du centre proposé. Selon la proposition, ce dernier s'occuperait de renforcer les capacités des pays arabes à faire face aux changements climatiques de toutes sortes, en lien avec les principes et concepts du développement durable. Ses activités principales consisteraient à fournir de l'assistance technique et des services consultatifs ; renforcer les capacités à travers la consolidation des institutions et la formulation des politiques ; renforcer et soutenir les forums régionaux d'échange et de coordination pour la recherche de consensus et la réponse de manière intégrée aux défis régionaux ; et fournir un accès aux produits du savoir, données et informations. L'oratrice a souligné le rôle que jouerait le centre dans la préparation d'un terrain d'entente qui tiendrait compte des caractéristiques de chaque pays, loin de toute interférence ou duplication. Elle a mis l'accent sur la sécurité en matière d'eau, d'énergie et d'alimentation ; le lien entre ces secteurs et les aspects sociaux et économiques ; et le rôle du centre dans la création d'opportunités pour tirer profit du travail trans-sectoriel.

71. Lors du débat, les représentants des États membres ont souligné l'importance du Centre pour faire face aux changements climatiques qui menaçaient la région arabe et le monde, et créeraient un phénomène de réfugiés climatiques dans les années à venir. En se consacrant à la dimension climatique, le centre couvrirait un axe important du Programme 2030. Ils ont toutefois exprimé le souhait que l'allocation et la rationalisation des ressources soient reconsidérées pour éviter que les dépenses administratives n'empiètent sur les programmes et les activités ; que des fonds extrabudgétaires soient assurés ; qu'un accès aux technologies appropriées soit garanti ; que les expériences nationales, régionales et internationales soient mobilisées ; que les outils de renforcement des capacités soient élaborés et que les changements climatiques soient incorporés dans les programmes d'enseignement et de formation en lien avec le développement durable ; et que des campagnes de sensibilisation à l'importance de faire face aux changements climatique soient organisées.

72. Le représentant du Koweït a approuvé la création du centre sur le principe mais a exprimé des réserves quant au mécanisme proposé, étant donné que certaines fonctions du centre seraient en interférence avec celles d'autres organisations internationales et entités de l'ONU. Il a souligné l'importance d'assurer un financement extrabudgétaire durable et a appelé à une révision du budget proposé. Les représentants ont souligné l'importance de définir clairement les mandats et de faire appel à l'expertise de la CESAO pour une participation plus efficace et plus cohérente aux instances internationales.

73. En réponse, la représentante du secrétariat exécutif a souligné que les partenariats enrichissaient les efforts et élargissaient la portée du travail tout en l'unifiant, non pas du point de vue institutionnel ou de celui du processus, mais en termes de méthodologie de travail, de concepts et de méthodes, et de modalités pour établir des liens entre les questions de changements climatiques et d'autres sujets environnementaux, et garantir une communication plus étroite avec les partenaires afin d'unifier les positions. Elle a ajouté que la CESAO cherchait à renforcer les capacités plutôt que de trouver de nouvelles sources de financement ; le secrétariat avait également pour ambition de mener un travail trans-sectoriel et de profiter de partenariats fructueux, car les changements climatiques ne relevaient plus simplement de l'environnement mais affectaient aussi la politique, l'économie, les établissements humains et l'eau. Il fallait donc adopter une perspective globale et coopérer avec les mécanismes institutionnels au niveau national.

74. Le secrétariat exécutif a pris note de tous les commentaires, observations et suggestions des représentants des États membres, et du fait qu'ils avaient accepté le principe de la création du centre tout en soulignant la nécessité d'en clarifier les mandats et les rôles ; d'adopter une approche participative de mise en œuvre avec les organisations régionales et internationales pertinentes ; de soumettre des rapports périodiques de suivi des activités du centre au Comité exécutif ; de continuer à examiner la viabilité du financement en dehors du budget ordinaire de l'ONU pour la période s'étendant au-delà des six années à venir ; et de soumettre la question à des recherches et discussions supplémentaires avec les États membres.

D. Activités du Centre de technologie de la CESAO au cours de la période 2016-2017
(Point 11 de l'ordre du jour)

75. Sur la base du document E/ESCWA/30/9, la représentante du secrétariat exécutif a présenté les activités du Centre de technologie de la CESAO au cours de la période 2016-2017. Elle a mis en rapport les réalisations du Centre par rapport à celles escomptées, évoquant les services consultatifs fournis et les partenariats conclus avec des organisations gouvernementales et académiques dans les États membres. Elle a également passé en revue les réunions du Conseil d'administration du Centre et de son Comité technique.

76. L'oratrice a ensuite abordé les points les plus importants du plan d'action du Centre pour l'année 2018, qui inclut les activités suivantes : renforcer les capacités des parties prenantes ; répondre aux demandes de services consultatifs de la part des États ; les soutenir dans la réalisation des objectifs de développement durable à travers l'usage d'outils scientifiques et technologiques ; organiser des ateliers ; développer des partenariats ; assurer la coordination avec les partenaires régionaux et internationaux ; développer les produits du savoir ; mener des recherche et des études ; et assurer la diffusion de l'information.

77. Lors du débat, les représentants des États membres ont exprimé leur désir de voir s'élargir la portée du travail du Centre afin qu'un plus grand nombre d'États membres bénéficient de son expérience en matière de politiques d'innovation et de recherche scientifique. Ils ont souligné la nécessité de définir avec soin le mandat du Centre afin d'éviter le double emploi avec d'autres sections et centres spécialisés de la CESAO. Ils ont demandé des éclaircissements sur le mécanisme à suivre pour les demandes d'assistance, s'il fallait passer par les représentants des États membres au Centre de technologie de la CESAO ou soumettre des demandes officielles directement à cette dernière, et si le Centre était mandaté pour mener des études scientifiques sur les changements climatiques.

78. En réponse, la représentante du secrétariat exécutif a noté que, depuis sa création, le Centre avait fourni des services consultatifs à de nombreux pays, en l'occurrence l'Arabie saoudite, l'Égypte, la Jordanie, le Liban, le Maroc, Oman, l'État de Palestine, le Qatar et la Tunisie. Elle a souligné la complémentarité dans les activités relevant du mandat de la CESAO, dont l'administration s'efforçait d'éviter toute interférence ou double emploi entre les projets et services offerts par ses divisions et ses centres d'une part, et ceux offerts par toutes les autres entités des Nations Unies et organisations régionales de l'autre. Elle a précisé que les demandes d'assistance se faisaient soit par l'intermédiaire des membres du Conseil d'administration du Centre ou par demande officielle à soumettre à la CESAO selon les modalités de demande de coopération technique. Elle a insisté sur l'aspect opérationnel prépondérant des activités du Centre et sur sa capacité de bien communiquer avec le secteur privé et les centres de recherche, se félicitant notamment de la coopération avec la Société scientifique royale de Jordanie qui accueillait le Centre depuis sa création et continuait à y affecter son personnel et fournir l'expertise nécessaire.

E. Mise en œuvre de la Déclaration de Doha et des autres résolutions adoptées
par la Commission à sa vingt-neuvième session
(Point 12 de l'ordre du jour)

79. Sur la base du document E/ESCWA/30/10, le représentant du secrétariat exécutif a présenté les mesures prises pour mettre en exécution la Déclaration de Doha sur la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et les résolutions adoptées par la Commission à sa vingt-neuvième session, tenue à

Doha du 13 au 15 Décembre 2016, relevant de ses différents domaines d'activité et de questions diverses intéressant les États membres. Le Secrétaire de la Commission a expliqué que cette dernière avait soumis des rapports périodiques sur la mise en œuvre de la Déclaration au Comité exécutif, et que cette présentation venait donc compléter ces efforts. Étant donné que la Déclaration avait deux volets, la présentation a porté sur les réalisations de chacune des divisions techniques dans la mise en œuvre des demandes adressées par les États membres au secrétariat exécutif, alors que les États membres ont présenté leurs propres efforts sous le volet de la Déclaration qui les concernait.

80. Lors du débat, les représentants ont évoqué les réalisations et la vision de leur États respectifs dans le cadre du Programme de développement durable à la lumière de la Déclaration de Doha. Oman s'était efforcé d'intégrer les objectifs de développement durable dans les plans de développement nationaux, avait élaboré un rapport sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme 2030, et son représentant a salué la coopération permanente avec la CESAO pour le renforcement des capacités et la préparation des rapports nationaux. En Iraq, malgré les défis sécuritaires et politiques qui imposaient certaines priorités nationales et augmentaient le fardeau budgétaire, le Gouvernement avait incorporé les objectifs de développement durable dans les lois, les plans et les programmes nationaux. Une entité institutionnelle dédiée avait été créée au sein du Ministère de la planification, chargée d'orienter les politiques de tous les ministères. Une cellule nationale composée des directeurs généraux des ministères concernés avait également été mise en place, et des comités locaux avaient été formés dans tous les gouvernorats pour œuvrer à l'adaptation des objectifs. L'Iraq avait lancé un programme gouvernemental en 2014, des stratégies pour résoudre les problèmes sociaux et un plan de développement national pour les dix années à venir. L'État avait l'intention de soumettre son rapport national volontaire et avait demandé de l'aide à la CESAO et au Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) afin de pouvoir le soumettre en 2019.

81. L'État de Palestine avait déployé de grands efforts pour mettre en œuvre la Déclaration de Doha et élaborer un agenda de politiques nationales pour la période 2017-2022 ; le premier rapport national volontaire était en préparation et devait être soumis au Forum politique de haut niveau le mois suivant. En ce qui concernait le calcul des coûts de l'occupation, un comité directeur ministériel avait été créé pour apporter soutien et appui à la CESAO et ses partenaires en termes de coordination. Le représentant de l'État de Palestine a demandé à savoir comment les déclarations ministérielles se reflétaient sur le programme de travail de la CESAO et a recommandé au secrétariat exécutif de soumettre une proposition préliminaire sur les activités proposées pour la mise en œuvre de chaque déclaration, ce qui permettrait d'entreprendre des évaluations au moment voulu. Le représentant de la Jordanie a souligné qu'il était nécessaire de profiter de l'expertise et des conseils afin que les pays arabes réalisent les objectifs escomptés. Il a loué la performance de son pays qui fut pionnier dans la présentation du rapport national volontaire à New York, notant qu'il était difficile de traduire les engagements et les stratégies en actions concrètes. Le Soudan avait, quant à lui, intégré les objectifs de développement durable dans son plan stratégique national et établi un cadre national d'ajustement et d'évaluation.

82. Le Koweït avait élaboré une feuille de route pour la réalisation du Programme 2030, sur la base du plan de développement quinquennal 2015-2020 qui constituait la base pour l'identification des priorités nationales et la réalisation des objectifs de développement durable. Le premier rapport volontaire serait présenté en 2019. Dans ce cadre, un Comité directeur avait été créé pour assurer le suivi de la mise en œuvre du Programme 2030, composé de représentants d'entités gouvernementales, du secteur privé et de la société civile, d'observateurs locaux et internationaux du PNUD, de la Banque mondiale et d'observateurs de l'Assemblée nationale et de la Cour des comptes. L'action commune des parties prenantes et des observateurs avait abouti à la préparation d'un rapport national reflétant les progrès dans la mise en œuvre du Programme 2030. Au Yémen, le Conseil des ministres avait décidé de confier au Ministère de la planification et de la coopération internationale l'intégration du Programme de développement dans celui de la reconstruction. Une équipe nationale réunissant des représentants d'entités gouvernementales, de la société civile et du secteur privé était en cours de formation. L'État avait demandé le soutien de la CESAO dans la préparation d'un rapport de référence sur le niveau de mise en œuvre des objectifs à la demande du Conseil des ministres. Le représentant du Yémen a souligné la coopération continue avec les partenaires internationaux pour l'évaluation des besoins

au niveau de la formulation des politiques et de la mise en œuvre des objectifs. L'un des plus grands défis était le manque de données statistiques et leur fragmentation entre les agences nationales et internationales.

83. Le représentant du secrétariat exécutif s'est félicité des réalisations des États membres face aux grands défis de la région. Il a souligné que les activités préconisées dans les déclarations ministérielles étaient intimement liées à celles du programme de travail dans le cadre d'une approche intégrée à travers les divisions spécialisées. La Déclaration déclenchait un processus dont la mise en œuvre s'étendait sur deux ans ; les réunions du Comité exécutif tenues tous les six mois donnaient la possibilité de corriger le tir et de faire les ajustements nécessaires aux activités pour mieux répondre aux préconisations des déclarations. En réponse à une question sur les groupes d'indicateurs statistiques, le représentant du secrétariat exécutif a expliqué que ces derniers étaient divisés en trois catégories, à savoir les indicateurs environnementaux, sociaux et économiques, et que le travail était en cours sur les indicateurs existants qui présentaient un intérêt pour la région, sur la base des priorités nationales.

84. Le représentant du secrétariat exécutif a indiqué que l'ordre du jour de la session contenait des points relatifs aux résolutions adoptées lors de la vingt-neuvième session. Les divisions concernées ont alors fait des présentations sur le travail effectué pour leur mise en œuvre. Quant à l'Unité de la Palestine, le secrétariat exécutif a noté qu'elle était en cours de création et que le processus devrait être complété sous peu. En conclusion, la Commission a pris note des informations et des propositions et a assuré qu'elle continuerait à soutenir les États membres dans la mise en œuvre de la Déclaration de Doha, des résolutions et du Programme 2030. Elle a recommandé aux États de saisir le secrétariat exécutif de leurs contributions et rapports sur leur engagement dans l'exécution du volet les concernant dans la Déclaration de Doha.

F. Rapports du Comité exécutif (Point 13 de l'ordre du jour)

85. Le Comité exécutif a tenu deux réunions entre la trente-neuvième et la trentième session de la Commission : sa troisième réunion tenue à Rabat, les 6 et 7 mai 2017 et dont le rapport a été publié sous la cote E/ESCWA/2017/EC.3/8/Report ; et sa quatrième réunion tenue à Beyrouth, les 13 et 14 décembre 2017 et dont le rapport a été publié sous la cote E/ESCWA/2017/EC.4/9/Report. Le Secrétaire de la Commission a salué l'efficacité du Comité, se félicitant de la résolution 320 (XXVIII) au sujet du changement de la dénomination du Comité technique en « Comité exécutif » et de la modification de son mandat, ce qui lui avait permis de prendre des décisions immédiates et de suivre de près l'évolution de la situation.

86. La Commission a adopté les deux rapports et a salué le rôle du Comité exécutif entre les deux sessions ministérielles.

G. Rapports des organes subsidiaires de la Commission (Point 14 de l'ordre du jour)

87. Au titre de ce point de l'ordre du jour, la Commission a examiné les rapports des organes subsidiaires qui n'avaient pas été présentés au Comité exécutif, sur leurs sessions tenues entre la vingt-neuvième et la trentième session de la Commission, listés ci-après :

- (a) Rapport du Comité de la femme sur les travaux de sa huitième session, Beyrouth, 4-5 octobre 2017 (E/ESCWA/ECW/2017/IG.1/7/Report) ;
- (b) Rapport du Comité du développement social sur les travaux de sa onzième session, Khartoum, 17-18 octobre 2017 (E/ESCWA/SDD/2017/IG.1/6/Report) ;
- (c) Rapport du Comité du transport et de la logistique sur les travaux de sa dix-huitième session, Beyrouth, 20-21 décembre 2017 (E/ESCWA/EDID/2017/IG.1/9/Report) ;

- (d) Rapport du Comité pour la libéralisation du commerce extérieur, la mondialisation économique et le financement du développement (libéralisation du commerce extérieur) sur les travaux de sa onzième session, Beyrouth, 27-28 novembre 2017 (E/ESCWA/EDID/2017/IG.3/11/Report) ;
- (e) Rapport du Comité pour la libéralisation du commerce extérieur, la mondialisation économique et le financement du développement (financement du développement) sur sa douzième session, Beyrouth, 4-5 décembre 2017 (E/ESCWA/EDID/2017/IG.2/9/Report).

88. Les directeurs des divisions ont fait une présentation sur les mesures principales prises pour appliquer les recommandations émanant de ces réunions. La Commission a pris note des résultats obtenus. Le Président de la session a annoncé l'adoption des rapports des organes subsidiaires de la Commission.

V. Questions de gestion

A. Exécution du programme de travail pour l'exercice biennal 2016-2017 (Point 15 de l'ordre du jour)

89. Le représentant du secrétariat exécutif a présenté les modalités d'exécution du programme de travail pour l'exercice biennal 2016-2017, sur la base du document E/ESCWA/30/13. Il a souligné les principaux résultats atteints, notamment l'inscription de 25 activités supplémentaires au budget général, la création d'une unité spécifique pour le Programme de développement durable à l'horizon 2030, et la levée de fonds supplémentaires pour exécuter ces activités grâce à l'appui des États membres, qu'il a remerciés. Le secrétariat exécutif a également lancé une des plus importantes bases de données en langue arabe de la région, dans le but d'offrir la possibilité aux intéressés de s'approfondir dans les recherches de chaque donnée statistique et de faire le lien avec les données publiées par d'autres organisations, y compris la Banque mondiale et des entités du système des Nations Unies. La base de données devrait également permettre de compenser le manque criant en terminologie statistique affectant les pays arabes, en particulier lors de la préparation de demandes de financement pour des projets qu'ils souhaiteraient mettre en place.

90. Lors du débat, le représentant de la République arabe syrienne a émis des réserves au sujet du paragraphe 11 du document présenté, faisant référence au « Cadre stratégique de politiques alternatives » dans la formulation duquel avaient participé plus de 1,600 parties prenantes syriennes, soulignant qu'il ne représentait pas la position du Gouvernement syrien. Il s'est également enquis des plateformes de dialogue mentionnées dans le paragraphe 12. Le représentant du Soudan a remercié la CESAO pour l'importance qu'elle accordait à l'usage de la langue arabe dans ses documents. Le représentant du Koweït a demandé quels étaient les mécanismes adoptés par la CESAO pour solliciter des contributions des bailleurs de fonds, et si ces derniers s'immisçaient dans les décisions prises. Les délégués ont également appelé à comparer les réalisations avec le programme de travail en termes qualitatifs et non uniquement quantitatifs ; ils ont souhaité l'adoption d'indicateurs non numériques, la qualité des résultats obtenus ne se mesurant pas par le nombre d'activités, en particulier lorsque les taux d'exécution étaient excellents mais la réalité sur le terrain allait s'aggravant.

91. Dans sa réponse, la représentante du secrétariat exécutif a estimé que les perspectives formulées par de nombreux acteurs syriens pouvaient être utilisées pour soutenir les efforts déployés par le Gouvernement syrien pour faire face aux difficultés auxquelles le pays était en proie, mais qu'elles n'étaient en aucun cas contraignantes. Quant aux plateformes de dialogue, elles visaient à favoriser la convergence des opinions et à contribuer à la réalisation de la paix civile, surtout que les participants avaient tous la même chose à cœur : l'avenir de leur pays. Elle a en outre souligné que chaque section de la CESAO avait suffisamment de spécialistes pour élaborer des projets intégrés et les exposer aux bailleurs de fonds dans les formes appropriées. Ces derniers ne s'immisçaient pas dans les décisions, mais examinaient parfois l'exécution budgétaire et assuraient un suivi de la mise en œuvre. Elle a finalement exprimé son accord sur le principe d'une évaluation critique des réalisations et de l'adoption d'indicateurs qualitatifs pour mesurer l'impact des activités et des services fournis, et a appelé les États membres à consulter les évaluations postées sur le site Web de la CESAO, et à exprimer leur opinion à ce sujet.

B. Coopération technique et services consultatifs régionaux
(Point 16 de l'ordre du jour)

92. La représentante du secrétariat exécutif a présenté les activités de coopération technique menées par la CESAO au cours de l'exercice biennal 2016-2017, y compris les services consultatifs et de renforcement des capacités offerts aux États membres et financés par le biais du programme ordinaire de coopération technique, du Compte de l'ONU pour le développement et de ressources extrabudgétaires. Elle a mis l'accent sur des expériences réussies dans le cadre de la coopération technique, ainsi que sur les difficultés rencontrées.

93. Au cours du débat, les représentants des États membres ont souligné l'importance de l'aspect opérationnel de ce programme dans la réponse qu'il apportait aux besoins immédiats, ainsi que la nécessité de renforcer la communication bilatérale.

94. En réponse, la représentante du secrétariat exécutif a souligné l'aspect ambitieux du programme de coopération technique, ainsi que ses liens avec les activités de recherche ; un tel programme requerrait une présence sur le terrain et une vision globale pour apporter des réponses aux besoins immédiats et intersectoriels.

C. Situation financière de la Commission
(Point 17 de l'ordre du jour)

95. Le représentant du secrétariat a fait un exposé sur la situation financière de la CESAO au cours de l'exercice biennal 2016-2017, repassant en revue les montants alloués aux programmes et activités et les dépenses encourues dans le cadre du budget ordinaire et des ressources extrabudgétaires. Il a affirmé que le secrétariat visait une plus grande efficacité dans l'exécution budgétaire, conformément à la demande formulée par l'Assemblée générale, et espérait que les États membres accroîtraient leurs contributions extrabudgétaires.

96. Les délégués ont demandé si le budget global était suffisant pour mettre en œuvre les projets planifiés par la CESAO, et quelles étaient les modalités de financement possibles en dehors du budget ordinaire des contributions des États membres. Ils ont exprimé leur préoccupation quant à la dépendance vis-à-vis des financements externes et la possibilité que les donateurs ne tiennent pas leurs engagements. Ils ont également demandé si la CESAO recevait parfois un support assorti de conditions de la part des donateurs pour exécuter certains projets. Ils ont finalement noté que le budget alloué à la technologie, thème de la trentième session de la CESAO, était inférieur à celui alloué aux activités dans d'autres domaines.

97. En réponse, le représentant du secrétariat exécutif a affirmé que ce dernier veillait à réduire les dépenses sans que cela n'ait d'incidences sur les programmes et les projets exécutés. Le secrétariat comptait sur les donateurs pour des projets spécifiques visant à fournir un appui aux États membres, mais utilisait surtout sa capacité à innover pour trouver des alternatives. Il recevait également parfois des propositions de dons assorties de conditions mais était libre de les refuser en cas de non compatibilité avec les intérêts des États membres. Quant à la part budgétaire allouée à la technologie, sa taille était due au fait que les allocations se faisaient en fonction des besoins et des priorités des États membres ; c'est ainsi que d'autres domaines d'intervention avaient été jugés prioritaires.

D. Modifications proposées au cadre stratégique et au programme
de travail pour l'exercice biennal 2018-2019
(Point 18 de l'ordre du jour)

98. Le représentant du secrétariat a présenté les modifications proposées au cadre stratégique et au programme de travail pour l'exercice biennal 2018-2019. Il a souligné que ces modifications étaient dues à la nécessité de se conformer aux nouveaux mandats conférés par l'Assemblée générale lors de sa soixante-douzième session, et de s'adapter à l'évolution de la situation mondiale et régionale. Les modifications au cadre stratégique proposées avaient pour but d'ajouter des réalisations escomptées et des indicateurs de succès liés à la mise en œuvre du Programme 2030, tandis que celles liées au programme de travail consistaient en

une reformulation de certaines activités afin de mettre l'accent sur l'autonomisation des jeunes et la lutte contre les violences faites aux femmes.

99. Lors du débat, les représentants des États membres ont réaffirmé la nécessité d'inclure dans les programmes et activités de la CESAO dans la région arabe les questions liées aux jeunes et à leur autonomisation, comme cela avait été signalé précédemment lors des réunions du Comité exécutif. Ils ont noté l'importance de la souplesse dans l'exécution permettant d'apporter des réponses aux demandes des États membres, d'intégrer pleinement le Programme 2030 et de mettre de plus en plus l'accent sur les jeunes. Ils ont félicité le secrétariat exécutif pour les efforts déployés dans l'alignement de ses activités sur le Programme 2030 en réponse aux besoins et aux nouveaux défis régionaux, et souligné qu'il importait d'améliorer le processus de l'évaluation de l'impact des réalisations, de mettre au point des indicateurs de performance qui soient davantage mesurables, et d'en rajouter par exemple pour évaluer le degré de participation de la société civile et de l'amélioration de la capacité des États à établir des rapports d'étape. Le représentant de l'Égypte a demandé la reformulation de l'intitulé en langue arabe de la réunion du Groupe d'experts dans le cadre du sous-programme 6 sur la promotion de la femme, de manière à ce qu'il soit centré sur l'égalité plutôt que l'inégalité des sexes.

100. Dans sa réponse, le représentant du secrétariat exécutif a assuré qu'une grande importance était accordée à l'amélioration du processus d'évaluation de l'impact des réalisations dans le cadre du programme de travail, et à la mise au point d'indicateurs de performance, notant que le programme de travail était avant tout destiné aux États membres et que la mission de la CESAO était de les servir. Il a assuré que les recommandations formulées par ces derniers seraient prises en compte.

E. Stratégie en matière de réforme au sein de l'Organisation des Nations Unies (Point 19 de l'ordre du jour)

101. Le Secrétaire général de l'ONU a appelé à centrer le programme de réforme de l'Organisation sur l'être humain plutôt que sur la bureaucratie, sur l'aspect opérationnel de la prestation de services plutôt que sur l'aspect procédural, et sur la recherche de l'efficacité et l'efficience. M. Fabrizio Hochschild, Sous-Secrétaire général pour la coordination stratégique, a présenté un aperçu des réformes visant à améliorer la prestation de services par l'ONU, en précisant le calendrier et les étapes. Il a précisé que les réformes portaient essentiellement sur trois axes, notamment la paix et la sécurité, la gestion, et le système de l'ONU pour le développement, tandis que les initiatives étaient axées sur huit domaines, notamment la prévention, l'égalité des sexes, la bonne gouvernance interne, la lutte contre le terrorisme, les droits de l'homme, une nouvelle approche centrée davantage sur les considérations d'ordre humanitaire, les opérations de maintien de la paix, et l'innovation. Il a également indiqué qu'un dialogue entre les entités régionales pour définir clairement le rôle de chacune serait souhaitable.

102. Les représentants des États membres ont favorablement accueilli cette nouvelle vision de réforme du système de l'ONU. Ils ont demandé si l'intervention de coordonnateurs régionaux répondrait au mieux aux exigences du plan-cadre de l'ONU pour l'aide au développement, et si les réformes concerneraient également le Conseil de sécurité. Ils ont également souhaité un complément d'information sur les effets des réformes sur les commissions régionales, ainsi que sur la réduction de la duplication dans le travail des organismes de l'ONU.

103. Dans sa réponse, M. Hochschild a assuré que les coordonnateurs régionaux allaient adapter le plan-cadre de l'ONU pour l'aide au développement aux besoins et au plan national de chaque pays. Il a confirmé que le Secrétaire général était d'avis que la réforme de l'ONU ne saurait être complète sans celle du Conseil de sécurité, et que les États membres avaient un rôle essentiel à jouer à cet égard. Quant aux commissions régionales, les réformes qui les concernaient avaient pour objectif d'éviter la duplication des efforts et d'en accroître l'efficacité.

VI. Adoption du rapport de la Commission sur sa trentième session

104. Lors de sa séance plénière de clôture, tenue le 28 juin 2018, la Commission a adopté le Consensus de Beyrouth sur la technologie pour le développement durable dans la région arabe et les projets de résolutions qui lui ont été présentés à l'issue des réunions des hauts responsables.

105. En outre, les États membres ont prié le Secrétaire exécutif d'adresser une lettre de remerciements à Son Excellence le Président de la République libanaise, le Général Michel Aoun, pour son haut patronage de la trentième session au nom du pays hôte de la CESAO et sa présence à la cérémonie d'ouverture.

VII. Questions de procédure et d'organisation

A. Date et lieu de la session

106. La CESAO a tenu sa trentième session à Beyrouth, du 25 au 28 juin 2018, en sept séances plénières au cours desquelles elle a considéré les divers points de l'ordre du jour, qui portaient sur des questions représentant un intérêt commun pour les États membres.

B. Considération des requêtes des États Membres de l'ONU et/ou de ses agences spécialisées, qui ne sont pas membres de la CESAO, pour participer en qualité d'observateur à la trentième session de la Commission (Point 4 de l'ordre du jour)

107. L'article 63 du règlement intérieur de la CESAO stipule que la Commission peut inviter tout État Membre de l'Organisation des Nations Unies ou d'une institution spécialisée qui n'est pas membre de la CESAO à participer à ses délibérations sur toute question que la Commission considère comme étant d'intérêt particulier pour cet État. Un État ainsi invité n'a pas le droit de vote, mais peut présenter des propositions qui peuvent être mises au vote à la demande de tout membre de la Commission.

108. En conformité avec cet article, le secrétariat de la Commission a pris note des requêtes reçues et a pris les décisions correspondantes. Ainsi, les institutions et organismes suivants de l'ONU ont participé à la trentième session de la CESAO : le Bureau des commissions régionales à New York, le Bureau exécutif du Secrétaire général, le Bureau régional du Haut-Commissariat aux droits de l'homme, le Fonds des Nations Unies pour la population, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, l'Organisation internationale pour les migrations, le Programme des Nations Unies pour le développement, le Programme des Nations Unies pour l'environnement, le Programme des Nations Unies pour les établissements humains, le Programme des Volontaires des Nations Unies, et la Banque mondiale. La Ligue des États arabes et des organisations apparentées et le Conseil de coopération du Golfe ont également participé à la session, ainsi que des représentants d'organisations non gouvernementales, d'universités et de la société civile.

C. Ouverture

109. La session a été ouverte en deux temps : les débats des hauts responsables ont été lancés dans la matinée du 25 juin 2018, et les débats ministériels dans la matinée du 27 juin 2018. Une performance de l'orchestre des Forces libanaises de sécurité intérieure et des Scouts du Liban, qui ont défilé portant les drapeaux des États membres de la CESAO, a marqué l'ouverture du volet ministériel.

1. Réunions des hauts responsables

110. Lors de l'ouverture des réunions des hauts responsables, le représentant du Qatar et président de la session précédente, M. Tariq al-Ansari, Directeur du Département de la coopération internationale au Ministère des affaires étrangères, a remercié le Liban de son accueil des travaux de la trentième session, et a salué les

efforts déployés par le secrétariat exécutif de la CESAO et l'engagement des États membres. Il a souligné l'importance de l'action concertée pour surmonter les problèmes majeurs auxquels était confrontée la région, rappelant les efforts du Qatar pour la mise en œuvre de la Déclaration de Doha par son inclusion dans les plans nationaux de développement. Il a réaffirmé l'importance des recommandations des sessions ministérielles et des réunions du Comité exécutif dans le renforcement du rôle de la région et la réalisation d'un développement inclusif qui tienne compte des générations futures. Il a salué les résultats obtenus au cours des deux années précédentes, notamment par le biais d'ateliers de travail spécialisés dans différents domaines, qui avaient mis l'accent sur la mise en œuvre du Programme 2030, contribué au lancement du premier rapport arabe sur la pauvreté multidimensionnelle, permis la formulation d'un plan d'action régional visant à fournir un support aux bureaux nationaux de statistique, et accordé une attention particulière à la question du financement du développement. Il a enfin salué la participation active du secrétariat exécutif et des États membres dans les instances régionales, et le rôle important des commissions régionales dans la mise en œuvre du Programme 2030.

111. M^{me} Khawla Mattar, Secrétaire exécutive adjointe pour l'appui aux programmes, est intervenue au nom de la CESAO, souhaitant la bienvenue aux participants à la session qui se tenait de nouveau à la Maison des Nations Unies à Beyrouth après des années d'interruption. Elle a souligné les défis persistants auxquels le monde était confronté, tout particulièrement la région arabe, qui était désormais la dernière à subir une occupation dont la violence et les mesures oppressives ne cessaient de s'intensifier. Les conflits avaient suscité des flux de réfugiés et de déplacés sans précédent depuis la seconde guerre mondiale, qui avaient exacerbé la pauvreté, la marginalisation et le chômage, touchant tout particulièrement un large pan de la société, les jeunes. Nombreux s'étaient sentis acculés à l'extrémisme, au terrorisme, ou à la fuite en mer à la recherche d'opportunités et d'une vie décente dans un ailleurs incertain. La session ministérielle était une occasion de nouer le dialogue pour formuler une vision d'un développement qui n'ignore ni ne marginalise aucune région, aucun pays ni aucune catégorie sociale. Elle a ajouté que le choix du thème de la session, « La technologie pour le développement durable dans la région arabe », était le fruit de débats qui avaient souligné que la technologie devait être un outil de développement et non une fin en soi. Elle a finalement souhaité que les débats atteindraient le niveau et la franchise nécessaires pour s'attaquer aux causes profondes des crises dont souffrait la région et éviter les revers.

2. Réunions ministérielles

112. M. Ahmad Alhammadi, Secrétaire général du Ministère des affaires étrangères du Qatar, a ouvert le volet ministériel, représentant l'État qui avait présidé la vingt-neuvième session. Il a évoqué les difficultés auxquelles la région faisait face, notamment les conflits, les flux de réfugiés et de déplacés, et les fluctuations économiques qui entravaient la réalisation des objectifs de développement durable et nécessiteraient la mobilisation d'efforts et de ressources supplémentaires, une plus grande participation de la société civile et du secteur privé, et le renforcement de la coopération régionale et internationale. Il a souligné le rôle important de la technologie dans la détermination du degré de compétitivité et la réalisation du développement durable, ainsi que dans la transition vers une économie du savoir. Il a appelé au déploiement d'efforts supplémentaires pour favoriser l'innovation, à davantage de communication au sujet des meilleures pratiques et des solutions en matière de développement, et à la mise en place de mécanismes adéquats pour le suivi de leur mise en œuvre. Il a précisé que le Qatar accordait de l'importance à l'harmonisation de sa vision avec les objectifs de développement durable et contribuait à la réalisation du développement régional et international en promouvant une culture du partenariat et de l'innovation.

113. Dans son discours, M. Taoufic Rajhi, Ministre délégué auprès du Chef du Gouvernement chargé des grandes réformes et représentant de l'État qui préside la trentième session, a considéré, quant à lui, que la révolution technologique actuelle permettrait d'apporter des solutions à certains des problèmes qui se posaient dans la région, et de faciliter éventuellement la transformation des économies de consommation en économies de production à même de jouer un rôle productif dans les chaînes de valeur mondiales. Il a indiqué que la capacité des pays arabes à réaliser un développement durable dépendait de celle dont ils feraient preuve en développant, gérant et adaptant des technologies prometteuses. A cet égard, la Tunisie s'efforçait de bâtir une

société de la connaissance et une économie numérique garantissant à tout citoyen l'accès à l'information et la possibilité de contribuer à l'innovation. Pour y parvenir, l'État avait mis en place une stratégie pour développer le secteur de la technologie de l'information et l'économie numérique, et adopté une loi pour promouvoir les entreprises émergentes. L'orateur a conclu en assurant le peuple palestinien du soutien inconditionnel de son pays face à l'occupation qui violait son droit au développement.

114. M. Ahmed Abul Gheith, Secrétaire général de la Ligue des États arabes, s'est félicité dans son discours d'ouverture de la coopération entre la Ligue et la CESAO dans divers domaines prioritaires, soulignant l'importance de la coordination et de l'intégration dans l'action. Il a passé en revue les diverses activités que le secrétariat général de la Ligue allait entreprendre pour contribuer à la réalisation du développement durable, notant qu'un plan allait être mis en œuvre pour développer et réformer le Conseil économique et social aux réunions duquel la CESAO participait régulièrement, et ce, pour garantir l'adéquation des efforts fournis avec les nouveaux besoins. Il a assuré que la technologie était un pilier du développement durable, et que le choix du thème de la session était révélateur de l'intérêt accordé aux États arabes à la localisation de la technologie, son transfert et son usage au service de la création d'emplois, notamment pour les jeunes. La Ligue avait proposé la création d'un réseau arabe pour les sciences et technologies au service du développement durable. Il demeurait essentiel de trouver de nouvelles sources pérennes de financement, en particulier dans le contexte de l'évolution des secteurs financier et bancaire.

115. M. Mohamed Ali Alhakim, Secrétaire général adjoint de l'ONU et Secrétaire exécutif de la CESAO, a exprimé sa joie du fait que la session ministérielle de cette dernière se tenait de nouveau à Beyrouth, qui accueillait ce jour-là une élite de ministres arabes. Il a réitéré l'importance de mettre la technologie et l'innovation au service du développement humain dans la région, et de chercher à intégrer ces deux dimensions dans les plans et les politiques. La technologie et l'innovation offraient des moyens importants de renforcer la justice sociale, de contribuer au développement de tous les groupes sociaux et de trouver des solutions à de nombreux problèmes environnementaux, économiques et sociaux dont souffraient les pays de la région. La jeunesse arabe, vibrante de créativité et d'ambition, trépignait dans l'attente d'opportunités d'emploi décent. Les gouvernements se devaient donc de soutenir le secteur privé dans la création d'emplois et l'investissement du potentiel des jeunes dans la région, notamment face à un secteur public dont la taille augmentait sans cesse mais souffrait de déliquescence. La femme arabe, quant à elle, devait toujours affronter toutes sortes de discriminations ; son autonomisation dans tous les domaines de spécialité et dans le marché du travail était une condition sine qua non de la renaissance de la région.

116. Son Excellence le Président de la République libanaise, le Général Michel Aoun, a salué la présence des représentants des États membres de la CESAO à Beyrouth, où ils étaient venus mettre leur expertise au service du développement inclusif et durable de la région arabe. Il a félicité la Commission de la qualité exceptionnelle de ses activités, toujours remarquable 44 ans après leur lancement dans la capitale libanaise, et de ses efforts intarissables pour aider les citoyens arabes dans leur lutte contre la faim et la pauvreté, garantir l'accès de tous à l'éducation et aux soins de santé, réaliser l'égalité entre les sexes, et sauvegarder les droits des générations futures de jouir des fruits du développement social et environnemental et des ressources naturelles. L'orateur a assuré que le Liban, en proie à des difficultés semblables à celles de la région, était déterminé à faire face aux effets cumulés des diverses crises. Il placerait à cette fin la technologie au cœur des plans économiques et sociaux nationaux, et tracerait une feuille de route pour sortir de l'économie de rente et favoriser une situation de productivité, en investissant les capacités et le potentiel inexploités et faisant appel à l'expertise internationale. Il a ajouté que l'État libanais demeurait à l'écoute des déplacés mais que le poids du problème et les coûts encourus dépassaient ses maigres capacités ; il était donc déterminé à trouver les solutions nécessaires, et espérait l'aide des communautés arabe et internationale, notamment pour ce qui est d'assister les personnes déplacées à rentrer dans leurs pays d'origine. L'orateur a enfin souhaité tout le succès à la session dans ses travaux, et la stabilité, la sécurité et la prospérité à la région arabe.

D. Participation

117. Des représentants de 16 États membres de la CESAO ont participé à sa trentième session. Le représentant de l'Algérie a assisté en qualité d'observateur. Des représentants des programmes, organismes et institutions de l'ONU, et des observateurs d'organisations internationales, non gouvernementales et d'autres organisations, ainsi qu'un certain nombre d'experts, ont également participé à la session. La liste complète des participants figure à l'annexe I du présent rapport.

E. Élection du Bureau

118. Selon la résolution 226 (XXI) de la CESAO, en date du 11 mai 2001, sur l'élection du Bureau des sessions de la Commission et de ses organes subsidiaires, et la règle 12 du règlement intérieur, les États membres assument la présidence des sessions de la Commission en alternance, selon l'ordre alphabétique arabe. Selon cette même règle, la Commission doit élire deux vice-présidents et un rapporteur parmi les représentants de ses membres, qui resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus, et qui sont éligibles pour une réélection.

119. Conformément à ces dispositions, la Tunisie a assumé la présidence de la trentième session de la CESAO. Les représentants de la République arabe syrienne et du Qatar ont assumé les postes de vice-présidents, et le représentant du Soudan celui de rapporteur.

F. Ordre du jour

120. Lors de sa première séance, la Commission a adopté l'ordre du jour tel que présenté dans le document E/ESCWA/30/L.1 et ci-dessous :

A. Réunions des hauts responsables (25-26 juin 2018)

1. Ouverture.
2. Élection du Bureau.
3. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.
4. Considération des requêtes des États Membres de l'ONU et/ou de ses agences spécialisées, qui ne sont pas membres de la CESAO, pour participer en qualité d'observateur à la trentième session de la Commission.

Évolutions mondiales et régionales

5. Aperçu de l'évolution de la situation économique et sociale dans la région arabe 2017-2018.
6. Grandes tendances dans le secteur des transports et leurs effets sur la région arabe.
7. Soutien au peuple palestinien : les répercussions de l'occupation et des pratiques israéliennes.

Travaux de la Commission et de ses organes subsidiaires

8. Résultats du Forum arabe de 2018 pour le développement durable.
9. Liens entre les orientations en termes de technologies de l'information et de la communication et le processus de développement durable.

10. Projet de création d'un centre arabe pour les politiques en matière de changements climatiques au sein de la CESAO.
11. Activités du Centre de technologie de la CESAO au cours de la période 2016-2017.
12. Mise en œuvre de la Déclaration de Doha et des autres résolutions adoptées par la Commission à sa vingt-neuvième session.
13. Rapports du Comité exécutif.
14. Rapports des organes subsidiaires de la Commission :
 - (a) Rapport du Comité de la femme sur les travaux de sa huitième session ;
 - (b) Rapport du Comité du développement social sur les travaux de sa onzième session ;
 - (c) Rapport du Comité du transport et de la logistique sur les travaux de sa dix-huitième session ;
 - (d) Rapport du Comité pour la libéralisation du commerce extérieur, la mondialisation économique et le financement du développement (libéralisation du commerce extérieur) sur les travaux de sa onzième session ;
 - (e) Rapport du Comité pour la libéralisation du commerce extérieur, la mondialisation économique et le financement du développement (financement du développement) sur les travaux de sa douzième session.

Questions de gestion

15. Exécution du programme de travail pour l'exercice biennal 2016-2017.
16. Coopération technique et services consultatifs régionaux.
17. Situation financière de la Commission.
18. Modifications proposées au cadre stratégique et au programme de travail pour l'exercice biennal 2018-2019.
19. Stratégie en matière de réforme au sein de l'Organisation des Nations Unies.

B. Réunions ministérielles (27-28 juin 2018)

20. Ouverture.
21. La technologie pour le développement durable dans la région arabe : tables rondes.
22. Date et lieu de la trente et unième session de la Commission.
23. Questions diverses.
24. Adoption du document final et des décisions émanant de la session.
25. Adoption du rapport de la Commission sur les travaux de sa trentième session.

121. Lors de la même séance, la Commission a adopté l'organisation des travaux proposée pour sa trentième session présentée dans le document E/ESCWA/30/L.2.

G. Date et lieu de la trente et unième session de la Commission
(Point 22 de l'ordre du jour)

122. Il a été décidé que la Commission tiendrait sa trente et unième session au cours du premier semestre de 2020. Le représentant de la Tunisie a proposé qu'elle ait lieu à Tunis.

H. Questions diverses
(Point 23 de l'ordre du jour)

123. Aucune question n'a été soulevée au titre de ce point de l'ordre du jour.

Annexe I

LISTE DES PARTICIPANTS

A. ÉTATS MEMBRES DE LA CESAO

Arabie saoudite

M. Walid al-Bukhaari
Chargé d'affaires
Ambassade de l'Arabie saoudite au Liban

Égypte

M. Saïd Mohamed Hindam
Ambassadeur
Assistant du Ministre des affaires étrangères aux
affaires économiques multilatérales régionales
et internationales

M. Nazih Ali Bahaa Eddine al-Naggary
Ambassadeur d'Égypte au Liban

M^{me} Ghada Soliman
Troisième Secrétaire
Ambassade d'Égypte au Liban

Émirats arabes unis

M. Hamad Saeed Al Shamsi
Ambassadeur des Émirats arabes unis au Liban

M. Haytham Tabesh
Chargé de recherche dans le domaine de
l'économie
Ambassade des Émirats arabes unis au Liban

Iraq

M. Mohammed Shyaa Al Sudani
Ministre du travail et des affaires sociales

M. Maher Hamad Johan
Ministre adjoint de la planification

M. Ali Hadi Almusawi
Ambassadeur adjoint et Ministre délégué
Ambassade d'Iraq au Liban

M^{me} Najlaa Ali Murad
Directrice générale de la Stratégie de réduction de
la pauvreté
Ministère de la planification

M^{me} Aqood Hussein Salman
Directrice générale du Département
du développement humain
Ministère de la planification

Jordanie

M. Ziad Ahmed Mahmoud Obeidat
Secrétaire général par intérim
Ministère de la planification et de la coopération
internationale

M. Nabil Masarwah
Ambassadeur de Jordanie au Liban

M. Malek Abdel Hafiz Ahmed al-Brizat
Chef du Département des relations arabes
et islamiques
Ministère de la planification et de la coopération
internationale

Koweït

M. Khaled Abdelsaheb Abdelamir Mahdi
Secrétaire général
Conseil supérieur de la planification et
du développement

M. Abdulal Suleiman Qina'i
Ambassadeur du Koweït au Liban

M^{me} Rabab Hussein Mirza
Responsable de la coordination et de la
coopération internationale

M^{me} Shorouq Ali Alkhalil
Chargée principale de recherche dans le domaine
des relations internationales
Ministère des finances

M^{me} Dalal Bedaiwy Albedaiwy
Chargée de recherche politique
Conseil supérieur de la planification et
du développement

M^{me} Mariam Obaid Almutairi
Comptable
Secrétariat général
Conseil supérieur de la planification et
du développement

Liban

M. Gebran Bassil
Ministre des affaires étrangères et des émigrés

M^{me} Caroline Elias Ziadeh
Ambassadrice
Direction des organisations internationales,
des conférences et des relations culturelles
Ministère des affaires étrangères et des émigrés

M^{me} Alia Abbas
Ministre adjointe de l'économie et du commerce

M^{me} Reina Heloui
Secrétaire diplomatique
Ministère des affaires étrangères et des émigrés

M. Hasan Abbas
Assistant social
Ministère des affaires sociales

M^{me} Rozana Mahmoud Slim
Assistante sociale
Ministère des affaires sociales

M. Fadi Bou Ali
Ministère des affaires sociales

Maroc

M. Lahcen Daoudi
Ministre délégué auprès du Chef du Gouvernement
chargé des affaires générales et de la
gouvernance

M. M'hammed Grine
Ambassadeur du Maroc au Liban

M^{me} Hanane Touzani
Directrice de la Coopération Internationale
Ministère des affaires générales et de la
gouvernance

M^{me} Meriem Eddaou
Chargée des institutions économiques
Direction de la coopération multilatérale et
des affaires économiques internationales
Ministère des affaires étrangères et de la
coopération internationale

M. Abdelali Boutarbouch
Responsable des projets d'administration en ligne
Direction d'économie numérique
Ministère de l'industrie, du commerce,
et de l'économie numérique

M^{me} Khadija Benaissa
Consultante
Ambassade du Maroc au Liban

M. Mohammed Ben Bouchaib
Ambassadeur du Maroc au Liban

Mauritanie

M. Ali Weld Ahmdo
Ambassadeur de Mauritanie au Liban

M. Mohamed Teghre
Directeur des stratégies et des politiques
Ministère de l'économie et des finances

Oman

M. Talal Suliman al-Rahbi
Secrétaire général adjoint
Conseil supérieur de la planification

M. Badr Ben Mohamed Almouzri
Ambassadeur d'Oman au Liban

M. Said Rashid Said Al Qatabi
Directeur général des secteurs sociaux
Conseil supérieur de la planification

M. Emad Ben Taleb Alajmi
Directeur du Département des organisations
arabes et internationales
Conseil supérieur de la planification

M. Mohammed Bin Saif al-Kalbani
Directeur du Département
de l'inspection et du contrôle de l'environnement
Ministère de l'environnement et des affaires
climatiques

M^{me} Ghaliya Bint Saad Bin Salem al-Ghatrifi
Chef de la Section de suivi des accords
sur l'environnement
Ministère de l'environnement et des affaires
climatiques

Oman (suite)

M^{me} Kamla Bint Homoud bin Said al-Rahbi
Chef de l'équipe des informations et des
statistiques, des relations internationales
et de l'information
Autorité des technologies de l'information

État de Palestine

M. Saed Raji Ahmad Al Koni
Chef du cabinet du Premier Ministre

M. Ashraf Dabour
Ambassadeur de l'État de Palestine au Liban

M. Mahmoud Ataya
Directeur général de l'Unité des politiques
et des réformes
Cabinet du Premier Ministre

M. Ahmed Ibrahim Kabaha
Chef de l'Unité des affaires administratives
Cabinet du Premier Ministre

Qatar

M. Ahmad Ben Hasan Malalah Ahmad
Alhammadi
Secrétaire général
Ministère des affaires étrangères

M. Ali Ben Hamed Moubarak Al Jahweel Al Marri
Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire
Ambassade du Qatar au Liban

M. Tariq Ben Ali Faraj al-Ansari
Ambassadeur
Directeur du Département de la coopération
internationale
Ministère des affaires étrangères

M. Sultan Ben Mubarak Khalifa Issa al-Kubaisi
Consultant
Ambassade du Qatar au Liban

M. Khalid Ben Ali Issa Al Malki Al Jehani
Premier Secrétaire
Ministère des affaires étrangères

M. Mohammed Ben Yacoub Youssef Mohammed
Al Madadi
Second Secrétaire
Ministère des affaires étrangères

M. Bajash Ben Abdullah Hammoud Hamad
Alqahtani
Troisième Secrétaire
Ministère des affaires étrangères

M. Mohammed Ben Ahmad Jasem Ahmad Jaidah
Attaché diplomatique
Ministère des affaires étrangères

République arabe syrienne

M. Imad Abdul Ghani Al Sabouni
Chef de la Commission de la planification et
de la coopération internationale

M. Ali Abdelkarim Ali
Ambassadeur de la République arabe syrienne
au Liban

M. Fadlala Salman Garz Aldeen
Chef adjoint de la Commission de la planification
et de la coopération internationale

M. Nader Sheikh Ali
Directeur de coopération avec les organisations
internationales
Commission de la planification et de la
coopération internationale

M. Maher Ahmad Suleiman
Directeur de l'Institut supérieur des sciences
appliquées et de technologie

Soudan

M. Osama Abdelwahab Mohammed Raies
Directeur général de la Cité africaine de la
technologie
Ministère de l'enseignement supérieur et de la
recherche scientifique

M. Ali Elsadek Ali
Ambassadeur du Soudan au Liban

Tunisie

M. Taoufic Rajhi
Ministre délégué auprès du Chef du Gouvernement
chargé des grandes réformes

M. Mohamed Karim Boudali
Ambassadeur de Tunisie au Liban

Tunisie (suite)

M. Sami Bougacha
Directeur de la coopération multilatérale
Ministère des affaires étrangères

M^{me} Imen Drissi
Ministre déléguée
Ambassade de Tunisie au Liban

Yémen

M. Mohamed Saïd al-Saadi
Ministre de la planification et de la coopération
internationale

M. Abdallah Abdulkarim Al Duaiss
Ambassadeur du Yémen au Liban

M. Mohammed Ahmed al-Hawri
Ministre adjoint de la planification et de la
coopération internationale

M. Salem Abdulqader Mohammed Bazara
Directeur du bureau du ministre
Ministère de la planification et de la coopération
internationale

B. ÉTATS MEMBRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES
NON MEMBRES DE LA CESAO

Algérie

M. Ahmad Bouziane
Ambassadeur de l'Algérie au Liban

C. SECRETARIAT DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

Bureau exécutif du Secrétaire général

M. Fabrizio Hochschild
Sous-Secrétaire général pour la coordination
stratégique

Bureau des commissions régionales à New York

M. Amr Nour
Directeur du bureau

Bureau du Coordonnateur spécial des Nations
Unies pour le Liban

M^{me} Pernille Dahler Kardel
Coordonnatrice spéciale par intérim pour le Liban

D. PROGRAMMES ET ORGANISMES DU SYSTEME DES NATIONS UNIES

Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits
de l'homme

M. Abdel Salam Sidahmed
Représentant régional
Liban

M. Mazen Shaqoura
Représentant régional adjoint

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

M. Ghassan Khalil
Conseiller principal
Bureau régional pour le Moyen-Orient et l'Afrique
du Nord
Liban

Fonds des Nations Unies pour la population

M. Karen Daduryan
Directeur régional adjoint
Égypte

M^{me} Asma Kurdahi
Administratrice des programmes
Liban

Programme des Nations Unies pour le
développement

M. Philippe Lazzarini
Coordonnateur résident des Nations Unies et
coordonnateur de l'action humanitaire au Liban

Programme des Nations Unies pour
l'environnement

M. Sami Dimassi
Directeur et représentant régional
Bureau régional pour l'Asie de l'Ouest
Bahreïn

M. Abdelmenam Mohamed Hasan Mohamed
Administrateur régional des programmes
Bahreïn

M^{me} Etaf Chehade
Consultante en environnement
Bahreïn

M. Sherif Dawoud
Spécialiste de la gestion des programmes
Bahreïn

E. ORGANISATIONS ET INSTITUTIONS SPECIALISEES DES NATIONS UNIES

Banque mondiale

M. Paul Welton
Spécialiste principal de la gestion financière
Pratique mondiale de la gouvernance, Iraq, Iran,
Jordanie, Liban, République arabe syrienne

Organisation des Nations Unies pour
l'alimentation et l'agriculture

M. Maurice Saade
Représentant de l'Organisation
Liban

Organisation des Nations Unies pour le
développement industriel

M. Cristiano Pasini
Représentant régional de l'Organisation
Liban

Organisation internationale pour les migrations

M^{me} Kristina Mejo
Directrice régionale adjointe
Administratrice régionale de liaison
et des politiques
Bureau régional pour le Moyen-Orient et l'Afrique
du Nord
Caire, Égypte

M^{me} Tala Al Khatib
Assistante aux services d'appui d'urgence

F. ORGANISATIONS INTERGOUVERNEMENTALES ET INTERREGIONALES
ET LEURS ORGANISMES RESPECTIFS

Ligue des États arabes

M. Ahmed Abul Gheith
Secrétaire général

M. Hossam Eddine Zaki
Secrétaire général adjoint

M. Abdelrahman Solh
Secrétaire général adjoint

M. Mahmoud Moustafa Mahmoud Afifi
Ministre délégué

Conseil de coopération du Golfe

M. Abdulmalik Ben Saleh Alashaikh
Chef du Secteur des affaires économiques
Arabie saoudite

Conseil des ministres de travail et Conseil des
ministres des affaires sociales aux États du Conseil
de coopération du Golfe

M. Amer Mohammed Alhajry
Directeur général
Bureau exécutif

Conseil des ministres de travail et Conseil des ministres des affaires sociales aux États du Conseil de coopération du Golfe (suite)

M. Saleh Mohammed Alghadhouri
Directeur du Département des affaires sociales
Bureau exécutif

G. ORGANISATIONS GOUVERNEMENTALES ET NON GOUVERNEMENTALES

Association de l'environnement humain pour le développement

M^{me} Marie-Thérèse Seif
Présidente

Association Likaa AlJoumhouria

M^{me} Iman Ramez Abou Alwan
Membre du comité des communications
Militante environnementale et sociale

Beirut Institute

M^{me} Raghida Dergham
Fondatrice et chef exécutive
États-Unis d'Amérique

Bureau du ministre d'Etat pour la réforme administrative (Liban)

M^{me} Mona Zaroubi
Chef de l'équipe d'interopérabilité

Centre des études politiques et stratégiques d'Al-Ahram

M. Wahid Abdulmajeed
Directeur

Centre d'études pour l'unité arabe

M^{me} Luna Mufleh Abuswaireh
Directrice générale

Fondation de la pensée arabe

M. Henri Alawit
Directeur général

M. Ahmad Salim Farhat
Chargé de recherche principal

M^{me} Rafif Mohammed Nizar Rada
Chargée de recherche principale

Fonds saoudien pour le développement

M. Abdallah Abdulrahman Alrashoudi
Ingénieur civil

M. Abdulrahman Be Ali Alnughaimshi
Chargé de recherche dans le domaine des finances
Département de la recherche et des études économiques

Forum arabe pour l'environnement et le développement

M. Najib Saab
Secrétaire général

Forum de recherche économique

M. Ibrahim Ahmed Albadawi
Directeur exécutif

Groupe Al-Iktissad wal-Aamal

M. Raouf Said Abi Zaki
Chef exécutif

M. Assem Fouad Albeayni
Éditeur principal

M. Iyad Youssef Dirany
Journaliste économique
Chef du Département de la technologie de l'information et des communications

Organisation Talal Abou-Ghazaleh

M. Ali Ahmad Yamout
Coordonnateur de la conformité

Union arabe pour la jeunesse et l'environnement

M. Mamdouh Rashwan
Secrétaire général

M^{me} Alya a-Nokkari
Chargée de recherche dans le domaine
de l'économie

Union des chambres arabes

M^{me} May Samih Dimachkie
Directrice des recherches en économie

H. EXPERTS

M. Abdallah Kamel Nassereddine
Vice-doyen de la faculté d'administration des
affaires et professeur associé d'économie
Université arabe de Beyrouth

M. Imad Abdelmoneem Bachir
Directeur de la faculté d'information
Université Libanaise

M^{me} Karine Nasr Demerjian
Université Saint-Esprit de Kaslik

M^{me} Mariam Abdelaziz Mhanna
Consultante

M. Mohamed Ahmad Abdelsalam
Directeur académique
Centre Future pour les recherches et les études
avancées
Abu Dhabi, Emirats arabes unis

M. Omar Abdellah Dewachi
Ancient conseiller régional
Professeur adjoint et directeur du programme
de la médecine des conflits (Conflict
Medicine Program)
Université américaine de Beyrouth

I. PARTICIPANTS AUX TABLES RONDES

M^{me} Inaya Ezzeddine
Ministre d'État pour la Réforme administrative
Liban

M. Talal Abou-Ghazaleh
Fondateur et Président de l'Organisation
Talal Abou-Ghazaleh
Jordanie

M. Adnan Ahmed Shihabeldin
Directeur général de la Fondation koweïtienne
pour l'avancement des sciences
Koweït

M. Moeen Hamzeh
Secrétaire général du Conseil national
de la recherche scientifique
Liban

M. Nish Acharya
Directeur de l'innovation sous l'ancien
président américain M. Barack Obama

M. Mohammed Gouda
Directeur de l'incubateur TechSpace
Université du Nil
Égypte

M. Elie Nasr
Co-fondateur de Foo
Liban

J. ANIMATEURS DES TABLES RONDES

M^{me} Gisele Khoury
Journaliste
Liban

M. Saïd Ghorayeb
Journaliste
Liban

M^{me} Sabine Oueiss
Journaliste experte en économie
Liban

Annexe II

LISTE DES DOCUMENTS

Titre	Point	Cote
Provisional agenda and annotations	3	E/ESCWA/30/1
Organization of work	3	E/ESCWA/30/2
Consideration of requests by States Members of the United Nations and/or its specialized agencies that are not members of ESCWA to participate as observers in the thirtieth session of the Commission	4	E/ESCWA/30/3
Survey of economic and social developments in the Arab region 2017-2018	5	E/ESCWA/EDID/2018/1/Summary
Megatrends in the transport sector and their impact on the Arab region	6	E/ESCWA/30/4
Support for the Palestinian people: impact of the Israeli occupation and practices	7	E/ESCWA/30/5
Outcomes of the 2018 Arab Forum on Sustainable Development	8	E/ESCWA/30/6
Links between information and communications technology processes and sustainable development	9	E/ESCWA/30/7
Proposal for the establishment of an Arab centre for climate change policies at ESCWA	10	E/ESCWA/30/8
Activities of the ESCWA Technology Centre over the period 2016-2017	11	E/ESCWA/30/9
Implementation of the Doha Declaration and other resolutions adopted by the Commission at its twenty-ninth session	12	E/ESCWA/30/10
Reports of the Executive Committee	13	E/ESCWA/30/11
Reports of the Commission's subsidiary bodies	14	E/ESCWA/30/12
Programme performance in the biennium 2016-2017	15	E/ESCWA/30/13
Technical cooperation and regional advisory services	16	E/ESCWA/30/14
Financial status of the Commission	17	E/ESCWA/30/15
Proposed amendments to the strategic framework and programme of work for the biennium 2018-2019	18	E/ESCWA/30/16/Rev.1

Titre	Point	Cote
Technology for Sustainable Development: Creating Decent Jobs and Empowering Youth in Arab Countries	21	E/ESCWA/30/17
Technology for sustainable development in the Arab region: round tables	21	E/ESCWA/30/17/CRP.1
Information for participants		E/ESCWA/30/INF.1
List of documents		E/ESCWA/30/INF.2
